

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU BASSIN D'AURILLAC**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU JEUDI 15 FÉVRIER 2024**

La séance est ouverte à 20 heures 35, sous la présidence de M. Pierre MATHONIER, Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac.

ORDRE DU JOUR

A- DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

B- PRESENCES/ ABSENCES/ PROCURATIONS

C- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

D- ORDRE DU JOUR DES DELIBERATIONS

GROUPE A

FINANCES

N° 1 : Complément à la délibération n° DEL_2023_149 sur l'adoption du référentiel budgétaire et comptable M57

N° 2 : Subvention 2024 au Comité des Œuvres Sociales du Pays Vert

MARCHES

N° 3 : Modalités de consultation et d'attribution du marché de fourniture de compteurs d'eau potable

N° 4 : Mandat confié au Centre de Gestion du Cantal pour lancer une consultation de marchés publics afin de souscrire un contrat d'assurances des prestations statutaires

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

N° 5 : Convention de partenariat entre la CABA, le Département du Cantal et la Chambre d'Agriculture du Cantal portant sur la démarche Consocantal

TOURISME

N° 6 : Campings Communautaires - Tarifs journaliers, tarifs des locations et régimes de réductions tarifaires

N° 7 : Avenant n° 1 à la convention d'objectifs entre l'EPIC "Office de Tourisme de la CABA" et la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac - Versement de crédits complémentaires pour la gestion du site touristique du Rocher de Carlat

TRAVAUX ET RESEAUX

N° 8 : Tarifs 2024 des services de l'Eau et de l'Assainissement - Rectificatif à la délibération n° DEL_2023_191

N° 9 : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) - Approbation des projets de charte d'engagement et de convention de partenariat pour la mise en place d'une gouvernance GEMAPI sur le Bassin de la Truyère

ENVIRONNEMENT

N° 10 : Avenant n° 2 à la convention portant mutualisation de services entre la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac et la Communauté de Communes de Cère et Goul en Carladès pour la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés

N° 11 : Contrat de reprise et de recyclage des emballages en aluminium issu du tri en option individuelle avec la Société ACTECO

N° 12 : Contrat de reprise des emballages et objets en aluminium rigides et souples avec la société Alunova Recycling GmbH

ADMINISTRATION GENERALE

N° 13 : Désignation des représentants de la CABA dans les Commissions de Travail du Syndicat Mixte du SCoT du Bassin d'Aurillac, du Carladès et de la Châtaigneraie

N° 14 : Convention de mise à disposition de services de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac au bénéfice du Syndicat Mixte du SCoT BACC

N° 15 : Adhésion à la mission de médiation proposée par le Centre de Gestion du Cantal

N° 16 : Chargé(e) de mission "Responsable de site de la Plantelière" – Création

N° 17 : Chargé(e) de mission "Coordinateur(trice) territorial(e) de santé / SCoT" – Création

N° 18 : Tableau des effectifs - Février 2024

GROUPE B

FINANCES

N° 19 : DOB précédé de la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires 2024 et du rapport 2023 sur la situation en matière de Développement Durable

TOURISME

N° 20 : Reclassement de l'Office de Tourisme du Pays d'Aurillac en catégorie 2

URBANISME ET HABITAT

N° 21 : Débat annuel sur la politique locale de l'urbanisme et état de réalisation du programme d'orientations et d'actions Habitat

ADMINISTRATION GENERALE

N° 22 : Garantie de maintien de rémunération à l'embauche

E- DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL DEPUIS LA SEANCE PRECEDENTE

F- QUESTIONS DIVERSES

M. LE PRÉSIDENT.- Je vous propose que nous débutions cette séance de Conseil Communautaire.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Nous devons désigner un ou une secrétaire de séance. Nous pouvons désigner Élisabeth BASTIDE pour ces fonctions de secrétaire de séance.

APPEL DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Nous allons procéder à l'appel.

Yves ALEXANDRE : absent

Catherine AMALRIC : absente

Ginette APCHIN : présente

Michel BAISSAC : présent

Jean-François BARRIER : absent, représenté par Sébastien PRAT

Yvette BASTID : présente

Elisa BASTIDE : présente

Jamal BELAIDI : absent

Patricia BENITO : absente, représentée par Jean-Luc DONEYS

Bernard BERTHELIER : présent

Hubert BONHOMMET : absent

Vanessa BONNEFOY : absente, représentée par Claudine FLEY

Nadine BRUEL : absente, représentée par Daniel FLORY

Elise BRUGIERE : absente, représentée par Mireille LABORIE

Michel COSNIER : présent

Philippe COUDERC : présent

Alain COUDON : présent

Thierry CRUEGHE : présent

Charly DELAMAIDE : présent

Stéphanie DELORME : absente, représentée par Jean-Luc LENTIER

Géraud DELPUECH : absent

Aurélie DEMOULIN : présente

Jean-Luc DONEYS : présent

Louis ESTEVES : absent, représenté par Christian POULHES

Philippe FABRE : présent

Dominique FABREGUES : présent

Jean-Michel FAUBLADIER : présent

Claudine FLEY : présente

Daniel FLORY : présent

Stéphane FRÉCHOU : présent

Christian FRICOT : présent

Cécile GANE : présente

Nathalie GARDES : présente

Bernadette GINEZ : présente

Frédéric GODBARGE : présent

Mireille LABORIE : présente

Sylvie LACHAIZE : absente

Evelyne LADRAS : présente

Isabelle LANTUÉJOUL : absente, représentée par Julien VIDALINC

Dominique LAVIGNE : présente

Jean-Luc LENTIER : présent

David LOPEZ : absent, représenté par Éliisa BASTIDE

Philippe MARIOU : présent

Jacqueline MARTINEZ-SÉVERAC : absente, représentée par Alain COUDON

Angélique MARTINS : présente

Pierre MATHONIER : présent

Magali MAUREL : présente

Philippe MAURS : présent

Chloé MOLES : absente

Maryline MONTEILLET : présente

Maxime MURATET : présent

Jean-Paul NICOLAS : absent

Christophe PESTRINAUX : présent

Jean-Pierre PICARD : présent

Christian POULHES : présent

Gérard PRADAL : présent
 Sébastien PRAT : présent
 Jean-Louis PRAX : présent
 Jean-François RODIER : présent
 Valérie RUEDA : présente
 Guy SENAUD : présent
 Philippe SENAUD : absent
 Frédéric SERAGER : présent
 Nicole SOULENQ-COUSSAIN : présente
 Jean-Luc TOURLAN : absent, représenté par Gérard PRADAL
 Jean-Louis VIDAL : présent
 Julien VIDALINC : présent
 Véronique VISY : présente.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2023

Vous avez reçu le procès-verbal du précédent Conseil Communautaire. Y a-t-il des observations sur ce document ? Vous avez dû le recevoir par mail le 2 février. Non, pas d'observations.

Pas d'oppositions.

Pas d'abstentions.

Le procès-verbal du Conseil Communautaire du 14 décembre 2023 est adopté à l'unanimité.

ADOPTION GLOBALE DES DÉLIBÉRATIONS DU GROUPE A

Nous avons l'ordre du jour des délibérations avec des délibérations du groupe A que je vais rapidement évoquer avec vous :

Au titre des finances :

- La délibération n° 1 : Un complément à une délibération précédente sur l'adoption du référentiel budgétaire et comptable M 57

- La délibération n° 2 : Une subvention 2024 au Comité des Œuvres Sociales du Pays Vert

En ce qui concerne les marchés :

- La délibération n° 3 : Les modalités de consultation et d'attribution du marché de fourniture de compteurs d'eau potable

- La délibération n° 4 : Le mandat confié au Centre de Gestion du Cantal pour lancer une consultation de marchés publics afin de souscrire un contrat d'assurances des prestations statutaires

Dans le cadre du développement économique et de l'enseignement supérieur :

- La délibération n° 5 : Une convention de partenariat entre la CABA, le Conseil Départemental du Cantal et la Chambre d'Agriculture du Cantal portant sur la démarche Consocantal

Au titre du tourisme :

- La délibération n° 6 : Les tarifs journaliers, les tarifs des locations et régimes de réductions tarifaires pour les Campings Communautaires

- La délibération n° 7 : Un avenant n° 1 à la convention d'objectifs entre l'EPIC « Office de Tourisme de la CABA » et la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac pour le versement de crédits complémentaires à l'Office de Tourisme pour la gestion du site touristique du Rocher de Carlat

Pour les travaux et réseaux :

- La délibération n° 8 : Un rectificatif à la délibération que nous avons prise au mois de décembre 2023 s'agissant des tarifs des services de l'Eau et de l'Assainissement

- La délibération n° 9 : L'approbation des projets de charte d'engagement et de convention de partenariat pour la mise en place d'une gouvernance GEMAPI sur le Bassin de la Truyère dans le cadre de la Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations. Là, nous interviendrons probablement uniquement par un financement direct

En ce qui concerne l'environnement :

- La délibération n° 10 : L'avenant n° 2 à la convention portant mutualisation de services entre la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac et la Communauté de Communes de Cère et Goul en Carladès pour la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés
- La délibération n° 11 : Le contrat de reprise et de recyclage des emballages en aluminium issu du tri en option individuelle avec la Société ACTECO
- La délibération n° 12 : Le contrat de reprise des emballages et objets en aluminium rigides et souples avec la Société Alunova Recycling GmbH

En administration générale :

- La délibération n° 13 : La désignation des représentants de la CABA dans les commissions de travail du Syndicat Mixte du SCoT du Bassin d'Aurillac, du Carladès et de la Châtaigneraie
- La délibération n° 14 : Une convention de mise à disposition de services de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac au bénéfice du Syndicat Mixte du SCoT BACC
- La délibération n° 15 : Une adhésion à la mission de médiation proposée par le Centre de Gestion du Cantal
- La délibération n° 16 : La création d'un poste de Chargé(e) de mission « Responsable du site de la Plantelière »
- La délibération n° 17 : La création d'un poste de Chargé(e) de mission « Coordinateur(trice) territorial(e) de santé » dans le cadre du SCoT
- La délibération n° 18 : Le tableau des effectifs à février 2024.

Ce sont des délibérations que le Bureau Communautaire a classées en groupe A. Y a-t-il des questions sur ces délibérations ? S'il n'y a pas de questions, je les mets aux voix.

Pas d'oppositions.

Pas d'abstentions.

Les délibérations inscrites en groupe A sont adoptées à l'unanimité.

COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

Comme de tradition, je vais faire différents points de communication sur des actualités concernant la Communauté d'Agglomération.

Je vais d'abord faire un rapide tour d'horizon de l'agenda. Le premier point, au titre de l'agenda, c'est la labellisation du territoire au titre du Pays d'Art et d'Histoire. Comme vous le savez, dans le Projet de Territoire, nous avons souhaité qu'un label « Pays d'Art et d'Histoire » puisse être instauré sur le territoire de la CABA. Un inventaire participatif a déjà eu lieu. Il a permis de recenser 900 éléments patrimoniaux déclarés par les habitants du territoire, dont 300 qui ont été inscrits et reportés sur une carte interactive. Depuis hier et jusqu'à dimanche, la CABA, accompagnée de l'Agence de Médiation Architecturale et Paysagère In Vivo et de ses partenaires (Musées et Office de Tourisme notamment), va aller à la rencontre des habitants du territoire pour poursuivre la démarche d'inventaire patrimonial local sur le terrain, donc sur les marchés, à la sortie des écoles, en déambulation dans les ruelles, dans les médiathèques et dans les musées des Communes du Bassin d'Aurillac. Deux équipes parcourent notre territoire au contact de la population.

L'idée, c'est d'identifier le patrimoine culturel vécu de façon que les habitants de notre territoire puissent faire remonter les éléments significatifs avec une idée majeure, c'est de pouvoir proposer ces éléments du patrimoine aux invités qu'ils peuvent recevoir et à qui ils souhaitent faire découvrir le territoire.

Je vais demander à Magali de faire le point de la démarche, de nous dire où nous en sommes, et surtout de faire un retour sur ces enquêtes de terrain et sur les enquêtes à venir qui vont se dérouler d'ici la fin de la semaine.

Mme MAUREL.- Merci, Mr Le Président. Effectivement, nous sommes rentrés dans une phase d'immersion après avoir lancé l'inventaire participatif qui se poursuit, on peut encore y contribuer, et qui est accessible à tous, tout le monde peut aller découvrir les 350 points qui sont déjà répertoriés, sur lesquels nous travaillons sur les notices et sur les illustrations photos, etc. Là, nous sommes sur une phase qui nous a permis d'aller à la rencontre des habitants, afin que cela devienne peut-être aussi plus concret pour eux puisque nous les associons. Nous allons leur demander ce qu'est le patrimoine pour eux. L'idée, c'est une démarche de fond, qui va prendre quand même du temps. Le calendrier de cette candidature nous amène à un dépôt de dossier final pour fin 2025. C'est une démarche de fond, dont l'idée est d'associer de plus en plus les habitants et d'embarquer tout le monde. Cela permet d'aller de façon concrète à la rencontre des habitants.

Nous avons un programme bien chargé jusqu'à dimanche. Cela fait deux jours que les immersions ont commencé. Les architectes et les médiateurs du Cabinet In Vivo, avec qui nous avons fait un point en fin de journée, nous ont dit qu'ils n'avaient jamais eu autant de participations sur des immersions. Pour l'instant, c'est extrêmement positif. C'est certainement encouragé par la mobilisation des partenaires, en l'occurrence tous les musées, les musées d'Aurillac, le musée de Labrousse, l'OT, mais aussi les Communes qui ont été sollicitées et vous avez vraiment répondu « présents » sur le relais en termes de communication ; je tiens à saluer le travail du service Communication qui a vraiment fait un travail remarquable, et avec le partage de contenus, nous avons observé que vous étiez bien tous mobilisés. Nous avons senti que, certes, tous les habitants n'étaient pas au courant. Mais en tout cas, on nous en parle ; les gens savent que cela va arriver. Dans les communes, en mobilisant toutes les personnes intéressées, cela nous permet d'avoir plus de monde sur les temps d'ateliers puisqu'il y a des déambulations, nous allons vers les habitants là où ils sont, au niveau des sorties d'école en particulier. Mais nous avons aussi des temps d'ateliers. Pour l'instant, nous avons vu à peu près 200 personnes qui ont pu nous délivrer ce qu'était le patrimoine pour eux. C'est vraiment très encourageant par rapport à notre démarche.

Demain, vendredi matin, il y aura une équipe à Lacapelle-Viescamp, également une équipe à Sansac-de-Marmiesse. L'après-midi, il y aura une équipe à Naucelles et une équipe à Saint-Paul-des-Landes.

Samedi matin, il y aura deux équipes au marché couvert d'Aurillac. L'après-midi, il y aura une équipe à Labrousse et également une équipe dans le secteur de la Médiathèque à Aurillac.

Dimanche matin, il y aura une équipe à Arpajon-sur-Cère et une équipe à Velzic sur les marchés.

Donc n'hésitez pas à continuer de relayer les informations auprès de vos habitants. Et puis, évidemment, il y aura un bilan.

S'agissant du Comité de Pilotage, il y a un COPIL intermédiaire qui est en train d'être calé sur la mi-mars, où nous allons commencer à avoir les premiers résultats synthétiques de la matière qui aura été récoltée. L'objectif, c'est de déterminer les axes de valorisation possibles qui pourront être la colonne vertébrale de notre dossier de candidature. Cela, c'est un travail que nous allons poursuivre jusqu'au mois d'avril / mai avec un temps fort qui devrait être le forum des élus – nous vous en préciserons la date – où, là, tous les Élus seront invités sur une matinée, où nous bénéficierons de l'expérience de territoires que sont déjà « Pays d'Art et d'Histoire ». Cela va être intéressant de pouvoir voir quelle a été, pour eux, leur expérience. Cela nous permettra peut-être de savoir ce qu'il faut privilégier dans notre démarche, d'éviter certains écueils qu'eux ont pu connaître. En tout cas, nous avons trouvé que c'était intéressant d'avoir cette ouverture.

Et puis, il y aura des ateliers auxquels vous pourrez également participer, ainsi que tous les acteurs qui ont pu être identifiés depuis le début de la démarche comme étant « ressources » sur les questions de patrimoine. Nous pourrions y ajouter la participation peut-être de certaines personnes que nous aurons rencontrées cette semaine lors des immersions. Moi, j'ai participé à la réunion, hier, à Jussac ; il y a des personnes qui sont totalement passionnées de patrimoine, qui ont des connaissances, qui ont même des dossiers ; nous avons récupéré des choses assez extraordinaires hier. Je pense qu'il y aura aussi une association des habitants. Quand les habitants répondent au questionnaire, ils n'y sont évidemment pas obligés, mais

pour ceux qui le souhaitent, nous prenons leurs coordonnées pour pouvoir leur donner des informations sur l'avancée de la démarche.

Voilà quelles sont les prochaines étapes sur Pays d'Art et d'Histoire.

M. LE PRÉSIDENT.- Très bien, Magali. Ce qui est intéressant, c'est que nous allons vers les habitants, et la culture ne vient pas d'en haut, mais elle se construit pas à pas avec les habitudes des habitants du territoire de la CABA. C'est donc une très bonne démarche pour poursuivre sur ce label.

Deuxième événement culturel dans l'agenda, c'est le Festival BD 2024 – c'est la dixième édition – qui aura lieu les 16 et 17 mars. Peut-être que tu peux aussi préciser un peu la thématique et le déroulé de tout ce programme autour de la BD.

Mme MAUREL.- Effectivement, c'est une édition anniversaire. Le temps fort restera le samedi et le dimanche avec l'incontournable rencontre entre les auteurs et le public. 30 auteurs seront présents, dont 20 auteurs que nous avons déjà accueillis sur l'une ou l'autre des éditions et 10 auteurs que nous accueillons pour la première fois. Ce mix-là, c'est quelque chose que nous entretenons parce qu'il est important de se renouveler, et en même temps, c'est un festival qui s'est construit et qui a tissé des liens forts avec des auteurs.

Il y a une vraie reconnaissance de la qualité de l'accueil qui est réservé aux auteurs, ici, sur le bassin d'Aurillac. Cela, c'est important.

S'agissant de cette édition anniversaire, nous avons proposé plusieurs scénarii en Bureau Communautaire dans l'été avec trois curseurs en termes d'ambition et nous avons retenu la version la plus étoffée avec cet objectif fort d'aller le plus possible vers la jeunesse. Ce soir, je crois que nous pouvons vraiment féliciter les équipes d'avoir traduit cette ambition avec deux auteurs qui seront en itinérance, qui vont sillonner les écoles de la CABA. Nous avons au moins 250 élèves qui vont être concernés, mais je pense que ce sera un peu plus que 250 élèves, je crois que deux créneaux supplémentaires ont été nécessaires, nous verrons cela à l'heure du bilan.

Au niveau des spectacles, il y a un spectacle intitulé « Ogres et sorcières » qui est destiné aux maternelles et aux CP. 900 élèves de la Communauté d'Agglomération vont bénéficier de ce spectacle. Nous avons envoyé les invitations aux écoles ; quand nous leur avons proposé ce spectacle, nous leur avons laissé trois semaines pour répondre ; en quatre jours, nous avons fait le plein. Nous avons pu ajouter une séance supplémentaire. Il y a eu un vrai plébiscite pour ces propositions. C'est donc une grande satisfaction pour nous. Ce ne sont pas les seules propositions, il y a d'autres ateliers pour les scolaires. Mais en tout cas, c'est une des parties importantes de cette édition anniversaire.

Après, évidemment, qui dit festival et anniversaire, dit qu'il y a aussi des temps un peu plus festifs peut-être qu'à l'accoutumée. Il y a donc un peu plus de spectacles vivants encore que les autres années. Nous renouvelons les spectacles, et avec une soirée un peu plus marquante peut-être encore. L'année dernière, nous avons eu pour la première fois un concert au Sismographe, et là il y a toute une soirée le jeudi. Dès le jeudi, il y aura aussi le vernissage de l'exposition « AAARG ! » qui est une revue qui a aussi eu 10 ans, qui n'existe plus, mais dont les auteurs continuent évidemment de créer, et ce sont pour la plupart des auteurs que nous connaissons très bien sur le festival. Je pense par exemple à Julien LOÏS qui a signé quatre des affiches du festival, et qui a réalisé la fresque qui orne le fronton de la Médiathèque communautaire. C'est une exposition qui a lieu aux Écuries, qui va nous permettre de prolonger le festival jusqu'à mi-avril puisqu'elle va durer un mois. Cela, c'est ce qui va clore le festival.

La première exposition, elle commence samedi ; c'est celle de Renaud DILLIES, le créateur de l'affiche de cette année. Donc, là, à partir du 17 février, vous pouvez découvrir cette exposition.

Sachant que, sur la période du festival, il y a 11 expositions qui sont proposées en tout, en incluant le concours de planches qui est un concours amateur, qui concerne toutes les catégories, des plus petits jusqu'aux adultes, dont le thème, cette année, est l'anniversaire. Il y a 11 expositions à retrouver, avec une exposition à Saint-Paul-des-Landes à la médiathèque, et puis dans les différents lieux, notamment nos partenaires libraires puisqu'ils font partie des

partenaires opérationnels. Après, je ne vais pas vous détailler tout le programme parce qu'il y a beaucoup de choses. Je peux vous dire que, dans les temps forts, il y a la Battle ; si vous avez peut-être déjà assisté à ce temps-là, c'est quelque chose qui n'a pas forcément eu lieu tous les ans, mais chaque fois que cela a eu lieu, cela a beaucoup marqué les personnes qui y ont assisté ; c'est vraiment un moment très intéressant. Si vous ne l'avez jamais fait, je vous encourage vraiment à y participer. Vous pouvez retrouver évidemment l'ensemble du programme sur le site de la CABA et les pages dédiées au Festival et à la Médiathèque sur les réseaux sociaux également.

Je voudrais saluer le travail de l'équipe qui est remarquable, le travail du service Communication aussi, plus largement tous les services qui s'impliquent dans ce festival. C'est un gros travail, une grosse édition.

Nous avons demandé à étoffer le budget pour cette 10^{ème} année, mais nous nous étions aussi donné l'objectif d'aller chercher des financements. Nous ferons le bilan, mais pour l'instant, nous avons pu tenir l'objectif que nous nous étions fixé au niveau des partenariats. Nous avons de nouveaux partenaires comme la CAF, par exemple. Et puis, nous avons les partenaires historiques qui sont toujours là comme la Sofia. Nous aurons l'occasion d'en reparler, mais c'est aussi important de le dire à l'Assemblée communautaire.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci.

Le point suivant, je le rappelle presque à chaque séance. Le 12 avril, il y aura l'inauguration, à 10 heures, sur le site d'Arpajon-sur-Cère, de la station de traitement de Souleyrie, en présence d'Isabelle LANTUÉJOUL en tant que Maire d'Arpajon, de Gérard PRADAL en tant que Vice-président en charge du Grand Cycle de l'Eau. A cette inauguration, en plus des personnalités habituelles, nous aurons Guillaume CHOISY, le Directeur Général de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne. L'Agence, sur ce projet qui – je le rappelle – représentait un budget de près de 42 M€ d'investissements - c'est le plus gros investissement porté par la CABA - intervient à hauteur quasiment de la moitié par une subvention de 20 M€. C'est donc avec beaucoup de plaisir que nous recevrons le Directeur de l'Agence de l'Eau qui nous a permis de réaliser cet équipement absolument nécessaire pour traiter les eaux usées.

Le vendredi 12, à 10 heures, il y aura l'inauguration officielle. Mais le samedi, toute la journée, comme nous l'avons déjà expérimenté lorsque le site de Souleyrie était encore en chantier, il y aura des visites organisées par les agents du service qui seront ouvertes à toute la population. Je crois que cela avait été un gros succès quand nous avons fait la première édition en 2023 ; la mine réjouie des visiteurs montrait qu'ils avaient appris beaucoup de choses. Maintenant, les équipements sont définitivement finis, notamment avec le dernier bâtiment où il y aura tous les systèmes d'analyse. Cela va bien compléter les équipements.

Veux-tu dire un mot, Gérard, là-dessus ?

M. PRADAL.- Il y a effectivement beaucoup de gens qui attendent pour venir visiter l'équipement. C'est une demande, je pense, très forte. Il est vrai que les gens, maintenant, qui sont le long de la 122, aperçoivent ces bâtiments avec l'aménagement extérieur qui valorise tous ces équipements. Il y a donc un intérêt certain de la population par rapport à ces équipements. Et puis, c'est vraiment à voir. Dans quelques temps, nous en parlerons moins de Souleyrie, mais cela fait une dizaine d'années que le mot « Souleyrie », nous le connaissons par cœur puisque nous l'avons prononcé je ne sais pas combien de fois. Nous arrivons au bout de l'opération. C'est une réussite, et notamment une réussite pour tous les agents qui ont travaillé sur cet équipement, et pour les entreprises aussi. Il faut remercier tous les intervenants. Et puis, nous pouvons dérouler le tapis rouge bien sûr pour l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, c'est la moindre des choses.

M. LE PRÉSIDENT.- Tout à fait.

Un point sur la ligne aérienne. Nous avons clôturé les chiffres de 2023 avec une fréquentation/taux moyen de remplissage de 50 % ; ce qui était satisfaisant. Nous n'avons pas tout à fait rejoint les chiffres d'avant COVID, mais la progression était réelle jusqu'au mois de décembre.

Depuis, il y a eu janvier 2024 avec un ralentissement de la fréquentation, avec des chiffres qui

correspondent à un taux de remplissage de 30 %, alors que, l'année dernière, en janvier 2023, nous étions à 50 %. Il y a peut-être une baisse de fréquentation à nombre de rotations à peu près égal. Il n'y a pas de sujet majeur d'inquiétude pour le moment. Nous pensons que c'est une baisse que nous espérons temporaire parce que, plus le déficit sera important, plus les Collectivités, et notamment le Conseil Départemental et la CABA, seront amenées à participer et donc à compenser le déficit.

La Chambre Régionale des Comptes nous avait demandé de procéder à une analyse de la clientèle avec les motivations des passagers. Nous allons distribuer au guichet de l'Aéroport, sur plusieurs mois, des questionnaires pour interroger les passagers, de façon qu'ils puissent répondre sur à la fois le motif de leur déplacement, quelle en est la raison, pour savoir si le déplacement est lié à des vacances, s'il s'agit d'un déplacement professionnel, si ce sont des grands-parents qui vont voir les enfants. Tous ces éléments recueillis vont nous permettre d'analyser les besoins de la clientèle et d'ajuster et optimiser les rotations en fonction de la fréquentation.

Justement, sur l'Aéroport, la compagnie CHALAIR – vous avez pu le constater – a pu renouveler des expériences avec des tarifs très bas, tels que nous les connaissions avant, mais nous nous en étions expliqués en 2023, avec un dérapage lié à de la commercialisation de billets qui avait été faite par le précédent exploitant, et dans ce cadre-là, CHALAIR avait augmenté les tarifs pour justement ne pas se laisser emporter sur une dérive qu'ils auraient subie. Pour autant, ils ont fait des propositions, vous avez pu les voir dans la presse ; ils ont répondu, avec leurs moyens, avec des tarifs à mon avis très attractifs, même si c'est toujours trop cher ; en tout cas, nous avons pu retrouver des prix d'appel qui soient vraiment des prix d'appel.

Sur les déchets, je voudrais revenir sur un débat qui a beaucoup animé la population locale, et pas que locale d'ailleurs, avec une émission sur France 5 réalisée par un journaliste, Hugo CLÉMENT, qui est venu sur le site de l'YSER pour filmer ; en tout cas, son intention, c'était de souligner l'aberration de déchets qui font 200 kilomètres pour aller à Montech, sous-entendant que les élus étaient incompetents – c'était peut-être le message sous-jacent – ou que c'était totalement irresponsable du point de vue écologique. Dans les deux cas, pour notre collectivité qui est très engagée sur les déchets et qui met tous les moyens pour traiter ces déchets de façon écologiquement responsable et respectueuse du contribuable, c'était une insulte – je peux le dire parce que je l'ai vécu comme cela – à une situation qui, vue de l'extérieur, est incompréhensible, mais qui, vue de l'intérieur et je vais essayer de vous le détailler, s'explique largement par le sens de la responsabilité qui a toujours été recherché à la CABA sur ce traitement des déchets.

Nous allons projeter l'extrait du film d'Hugo CLÉMENT. Et puis, nous livrerons les explications pour surtout souligner la manipulation de ce film.

(Projection d'un film)

C'est évidemment une émission à charge, avec des méthodes scandaleuses. Stéphane FRÉCHOU expliquera tout à l'heure ce que nous faisons à la CABA au niveau du traitement des déchets. Vous n'avez pas entendu Stéphane expliquer la stratégie de la CABA puisqu'ils l'ont filmé et interviewé pendant deux heures mais que rien n'a été repris.

Premier point, cette émission laisse entendre que tous les déchets de la CABA vont à Montech. En tout cas, c'est ce qui a été dit sans nuance. Déjà, la première chose qu'il faut préciser, c'est que, dans les déchets, il y a deux composantes a minima : il y a le tri et il y a les ordures ménagères résiduelles. Il y a le sac transparent si on peut le dire ainsi, c'est-à-dire le bac jaune, et le bac marron avec le sac noir.

Les déchets issus du tri, qui représentent à peu près 30 % du poids de la poubelle, ils ne vont pas à Montech, et c'est pour cela qu'il est important de continuer à trier les déchets. Ils ne vont pas à Montech, ils vont au SYDED, au centre de tri de Saint-Jean-La-Geneste, où il y a un équipement qui est ultra performant, et c'est à 60 km d'Aurillac. Donc, déjà, dans les 100 % du tonnage de déchets, il y en a 30 %, qui ne vont pas à Montech. Il est donc bien important que nous poursuivions cette démarche de tri parce que tout ce qui n'est pas ou enfoui ou incinéré, qui est dans le bac noir, nous pèse réellement et surtout nous amène à l'exporter. Donc, déjà, là, il y a une première contrevérité.

Deuxième contrevérité, c'est qu'une partie des déchets va effectivement à Montech, je crois que c'est à peu près 60 % des 70 % restants d'OMR. Cela diminue tous les ans. Le tonnage de 2024 va être inférieur (de 20% peut-être) puisque nous avons un autre exutoire qui est le VALTOM ; c'est à 160 km, c'est à côté de Clermont-Ferrand, et c'est incinéré. Les déchets OMr, à hauteur de 40 % des 70 %, sont envoyés au VALTOM. Nous allons recevoir au prochain Bureau Communautaire, début mars, le Président du VALTOM qui va venir nous expliquer tout le bien qu'il pense de nos déchets dans les sacs noirs, qui contribuent à alimenter le réseau de chaleur de Clermont-Ferrand.

Le troisième point qui est très important, c'est qu'aujourd'hui, pour avoir une installation d'incinération efficace, il faut un gisement de déchets de 50 000 tonnes. Au niveau des trois EPCI, la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne, la Communauté de Communes de Cère et Goul en Carladès et la CABA, nous avons un volume – il change tous les ans – d'à peu près de 20 000 tonnes, plus précisément de 18 000 tonnes ; on arrondit à 20 000. Pour obtenir des financements, il faut un minimum de tonnage de déchets. Les agences sont très vigilantes, elles ne financent plus d'installations de 20 000 tonnes. Cela veut dire concrètement que, si nous voulions incinérer nos déchets, il faudrait que nous rapatriions sur le territoire du SCoT 30 000 tonnes supplémentaires. C'est donc une première constatation : si nous voulions traiter localement les déchets, nous devrions avoir une installation qui, pour être rentable, nous obligerait à faire venir des ordures et des déchets d'ailleurs. Il y a quelques habitants d'Ytrac qui se souviennent, quand nous avons voulu travailler sur un site d'enfouissement sur la commune d'Ytrac, de l'émoi populaire suscité. Donc, moi, je veux bien tout ce qu'on peut vouloir, mais créer un site d'incinération et rapatrier 30 000 tonnes supplémentaires d'autres territoires en disant que pour rentabiliser l'installation, il faudrait faire venir 30 000 tonnes de l'extérieur, cela reste inadmissible.

Autre élément de désinformation qui est dans le reportage : le camion qu'ils ont suivi roule au GNV, alors qu'on a cru comprendre qu'il roulait au diesel. Non, pas du tout, c'est du GNV, du biogaz, avec une consommation qui, mise à part l'énergie électrique, est la plus écologique possible.

Cette émission qui se veut donneuse de leçons, elle est d'autant plus scandaleuse que, bien évidemment, nous n'avons pas eu de droit de réponse parce que, même quand ils sont venus, Stéphane avait répondu à toutes les questions et ce que je vous ai dit là était bien formulé. Mais ils voulaient faire du teasing avec le côté « ville d'Aurillac, ville nature avec une aberration de traitement de déchets ». Le seul organisme qui nous a donné le droit de réponse, c'est France 3 qui a fait une contre-proposition.

Donc, voilà, je souhaitais, moi, faire ce point d'information parce que nous travaillons actuellement sur tous les déchets, nous sommes sur tous les fronts si je puis dire par rapport à l'émission d'Hugo CLÉMENT, et ce qui a été montré est contreproductif par rapport à tous les messages que nous envoyons, premièrement le message de trier parce que ce qui n'est pas trié, c'est le sac noir et c'est celui qui est susceptible d'être enfoui comme incinéré d'ailleurs, il est donc important de trier, deuxièmement un message pour expliquer qu'il y a des expérimentations sur les bacs de collecte pour implanter ces bacs aux meilleurs endroits pour que nous puissions optimiser la collecte et le traitement des déchets.

Par rapport à ce message national, je reconnais que nous n'avons pas eu beaucoup de réactions de la population parce que pense que la population sait bien qu'à la fin, il n'y a qu'une seule personne qui paye, c'est le contribuable. On peut donc tirer des plans sur la comète consistant à créer un incinérateur avec 20 000 tonnes en étant obligé de rapatrier 30 000 tonnes pour rentabiliser l'installation. Mais le différentiel, si on n'atteint pas les 50 000 tonnes, ce sera à la charge des 20 000 tonnes locales. Tout ce montage qui visait à faire un teasing au niveau de l'émission, en tout cas, moi, je pense que c'était uniquement cela, n'est pas acceptable. Vu la façon dont il a traité les informations qui concernaient le local, ce montage, c'était une manipulation éhontée et scandaleuse sur le message que, collectivement, nous souhaitons porter sur le traitement des déchets et sur l'importance de trier les déchets parce que, justement, tous les emballages, à ce jour, sont récupérés, nous sont payés en fonction d'un marché et d'un cours qui nous permettent d'avoir des recettes

complémentaires, et notamment sur le tri, nous avons actuellement des recettes complémentaires, et je ne désespère pas qu'à la fin, le VALTOM nous paye même probablement les OMR parce que cela va devenir une ressource d'énergie pour alimenter le réseau de chaleur de Clermont-Ferrand, et si j'ai bien compris c'est plutôt le CHU Gabriel-Montpied qui est alimenté par ce réseau de chaleur.

Voilà ce que je souhaitais vous dire. Stéphane, tu peux peut-être compléter sur ce sujet.

M. FRÉCHOU. - Oui. Merci, Monsieur le Président.

Je vais compléter d'abord sur la forme et remercier les Services de la CABA parce que, quand les équipes d'Hugo CLÉMENT ont commencé à nous solliciter pour venir mener un reportage à Aurillac, nous avons évidemment accepté parce que nous n'avons absolument rien à cacher, et nous avons simplement la volonté de dire les choses telles qu'elles sont avec la plus grande sincérité et la plus grande honnêteté. Nous ne sommes pas exemplaires, mais nous ne sommes pas non plus les derniers de la classe.

Je dis que je veux remercier les Services de la CABA avec force parce que le reportage qui a été fait, ce n'est pas celui qui nous avait été proposé. On nous avait demandé au début l'autorisation de venir filmer nos équipes de collecte en zone rurale, en nous donnant la parole pour savoir quelles étaient les solutions dans les endroits peu densément peuplés et comment nous nous en sortions sur cette question-là avec la colonne des plus et la colonne des moins, etc. Nous avons fait travailler les services. Nous avons proposé à des équipes d'être suivis par France 5, ce n'est pas simple. Nous avons eu des réunions avec les services, avec aussi les Transports LHERITIER parce que cette grande investigation qui consiste à suivre les camions était évidemment programmée ; nous avons évidemment donné toutes les consignes pour que, surtout, le chauffeur ne perde pas de ses rétroviseurs les journalistes parisiens. Nous étions donc sur de la très grande investigation.

La veille au soir, à 19 heures, les équipes d'Hugo CLÉMENT nous ont avertis que, finalement, ils ne suivraient pas les camions de collecte parce que cela ne les intéressait plus, que finalement tout le travail préparatoire qui avait été fait était simplement inutile, mais qu'ils nous donnaient rendez-vous le lendemain pour que nous puissions expliquer en fait ce qu'ils n'auraient pas le temps de filmer. C'est à ce moment-là que nous avons passé deux heures avec Hugo CLÉMENT et ses équipes à expliquer ce que Pierre vient de vous narrer, c'est-à-dire que, oui, nous exportons des déchets ; oui, depuis quelques temps, nous avons fait en sorte que nos camions ne produisent pas de gaz à effet de serre ou très peu parce que nous avons imposé à notre prestataire que tous les moteurs soient changés et que nous n'ayons que des camions au bio-GNV qui exportent nos déchets ; ainsi, nous ne produisons aucune particule fine, nous produisons 8 fois moins de CO₂ que les autres camions. A titre d'exemple, un camion qui part à Montech pollue moins qu'un livreur qui va à Saint-Mamet avec un camion fonctionnant au gasoil ; il produit même moins que nos locomotives SNCF qui ne sont pas électrifiées. Nous avons des camions qui peuvent aller sur la rocade sans problème à Toulouse dans les ZFE, ils sont en CRIT'AIR 1. Cela, c'est la première des choses.

Donc nous associer à un volume global d'émissions alors que ce n'est pas le cas, c'est un peu malhonnête intellectuellement.

De la même manière, évidemment que les Services de la CABA ont prévenu la DRIMM à MONTECH et ont demandé l'autorisation à ce que M. CLÉMENT puisse entrer dans les bâtiments et voir ce qui se passe parce que, comme je l'ai dit, nous n'avons rien à cacher. Sauf que les équipes de France 5 avaient simplement prévu d'arriver devant la porte du site de Montech, et comme c'est un site industriel classé il est évident que l'on ne rentre pas là comme on rentre dans un supermarché. L'objet, j'imagine, de la réflexion des équipes, c'était de dire : « oh lala, ils ont des choses à cacher, ils ne nous laissent pas rentrer » parce qu'ils n'avaient pas demandé d'autorisation. Nous avons fait cela pour eux, et c'est grâce aux Services de la CABA qu'ils ont pu entrer et vérifier ce qui se passe. Ce qui se passe, nous vous l'avons dit : nous enfouissons aujourd'hui 60 % de nos OMr, nous en incinérons 40 %. Nous espérons bien inverser la tendance et peu à peu aller vers plus de valorisation énergétique, mais je vous garantis que la valorisation énergétique, ce n'est pas non plus totalement vertueux d'un point de vue écologique. Il y a des grandes tendances qui font que la valorisation énergétique se développe. D'ailleurs, les TGAP sont différentes ; à ce jour, la

TGAP est plus chère pour l'enfouissement et moins chère pour l'incinération. Mais demain, la taxe carbone va remplacer le différentiel de TGAP parce qu'on produit, en brûlant des déchets, des gaz à effet de serre. Donc, de toute façon, nous aurons des pollutions différentes, mais nous en aurons quand même, qui vont être taxées au même niveau dès l'année prochaine. Je précise cela pour rééquilibrer un peu les débats.

Nous continuerons à fonctionner comme cela. Chaque fois que nous serons sollicités par les médias locaux ou nationaux, nous répondrons. Et puis, vaille que vaille, moi je ne désespère pas de penser que, finalement, la sincérité et l'objectivité finiront par être comprises de tous.

M. LE PRÉSIDENT.- Sébastien PRAT a la parole.

M. PRAT.- Merci, Monsieur le Président. Je ne vais pas dire ici qu'Hugo CLÉMENT a raison parce que je partage les opinions qui ont été énoncées sur la forme. Néanmoins, il soulève un problème que nous avons depuis des années et des années, dont nous sommes conscients collectivement. Je vois une énorme contradiction et à la limite, c'est un tout petit peu amusant, c'est-à-dire que les associations de protection de l'environnement qui dénoncent l'exportation de nos déchets par camions aujourd'hui sont les mêmes qui dénonçaient il y a longtemps le projet de Branviel que vous avez rappelé, que la Collectivité avait essayé de mettre en place. La mémoire des élus communistes que j'ai pu concerter m'a même fait rappeler un projet d'incinérateur à Naucelles dans la fin des années 90.

M. PRADAL.- Et même vers Labrousse.

M. PRAT.- Et même vers Labrousse.

M. PRADAL.- Il avait coûté la peau à Michel OLIVIER.

M. PRAT.- Tout à fait. Je ne l'ai pas dit, mais on l'a dit pour moi. En fait, c'est un petit peu contradictoire mais c'est ainsi. Nous ne pouvons tout de même pas garder ces solutions-là d'un transport routier de l'exportation de nos déchets, mais – vous l'avez rappelé, Monsieur le Président – il n'y aura pas d'exutoire local possible pour le moment. C'est pourquoi, au regard de cette chose-là, les communistes et leurs élus formulent la demande et se mobilisent depuis longtemps pour construire une perspective ferroviaire à l'exportation de nos déchets, et je vous remercie d'ailleurs, Monsieur le Président, de m'avoir confié la responsabilité d'un groupe de travail sur le sujet. C'est un temps très long, cela ne va pas se faire tout seul. Les politiques successives ont quand même démantelé le ferroviaire et le fret en particulier sur notre territoire, mais aussi au niveau national. Les investissements sont ce qu'ils sont sur le ferroviaire. J'entends mon collègue Philippe MAURS qui parle de la grève de la SNCF ce week-end, mais on m'a toujours dit que, lorsqu'il y avait des grèves dans les entreprises, c'est que cela ne tournait pas rond. Je crois qu'il y a d'énormes problèmes dans l'entreprise SNCF et précisément au niveau du réseau ferroviaire.

Ce travail que nous devons mener sur le fret ferroviaire ne nous empêche pas évidemment de trouver des solutions alternatives, immédiates et de moyen terme, vous l'avez rappelé. La Collectivité se lance – et c'est bien, il faut le faire – dans les réflexes de tri. Nous ne croyons pas que ce soit simplement par les pratiques individuelles ou par la contrainte que nous arriverons à diminuer à la source nos déchets, mais il faut quand même le faire. C'est pourquoi aussi nous avons émis des réserves face à la proposition de tarification incitative via TEOMI.

Je crois qu'il faut aussi que nous suivions de près les solutions de méthanisation, nous en avons parlé au dernier Bureau Communautaire. Si les projets venaient à faire surface, en tout cas, il faut que nous arrivions à les mener à bien et à les encourager.

J'avais eu aussi l'information – Stéphane FRÉCHOU a dû l'avoir aussi – d'un incinérateur qui pouvait se construire en Corrèze, à côté de Brive. Je ne sais pas si nous avons des pourparlers dans ce sens. Peut-être pourrions-nous aussi – mais je sais que c'est dans les cartons – mener un travail avec les Départements limitrophes sur les possibilités d'exutoire, tels que le Lot et

l'Aveyron, pour savoir dans quelle direction ils vont pour leurs déchets et pour voir comment nous pouvons aller de manière commune avec eux pour les traiter.

Je tiens ce propos simplement pour dire qu'effectivement ce reportage est jugé je crois par tout le monde, y compris par une certaine frange de la population, comme un petit peu « dégueulasse » et assez court pour remettre en cause une politique de traitement des déchets que nous avons eue et que les équipes ont eue sur le long terme. Mais nous ne pouvons pas nous contenter seulement de dénoncer ce reportage ; il faut effectivement que nous arrivions à trouver des solutions diverses dans l'exportation de nos déchets et dans la diminution à la source.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour ce qui est du traitement des déchets, nous allons recevoir le Président du VALTOM qui est tout à fait favorable à prendre nos OMR et même la totalité des OMR puisqu'en 2028, je crois que l'enfouissement ne sera plus autorisé du tout. Le site de Montech, nous l'avons vu, s'agrandit, mais ce ne sera définitivement plus praticable à partir de 2028. Nous avons la chance de travailler avec le VALTOM pour que celui-ci soit justement un exutoire pour nos déchets dans des conditions financièrement acceptables pour nos contribuables et pour ne pas augmenter la TEOM parce qu'il y a aussi un vrai sujet derrière.

Après, sur le méthaniseur, nous avons effectivement reçu une entreprise qui cherche à s'implanter. Nous avons ouvert le débat au Bureau Communautaire pour connaître les Communes qui étaient volontaires pour recevoir un méthaniseur et j'attends toujours les retours des Maires... Je pense qu'il faudra peut-être que nous réfléchissions à l'échelle plus large avec nos collègues des Communautés de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne et de Cère et Goul en Carladès pour voir si un méthaniseur serait susceptible d'être installé dans un endroit où il y ait très peu de population. Je veux bien recevoir les candidats maires qui souhaitent que, sur leur commune, on installe un méthaniseur. Qu'ils se fassent connaître et c'est avec beaucoup de plaisir que nous enverrons sur leur commune l'entreprise qui nous avait sollicités.

Par contre, sur le travail de fond que nous menons, puisque nous sommes tous conscients que les meilleurs déchets, ce sont les déchets qui n'existent pas, ce sont ceux qui ne coûtent rien, nous avons dès le départ – et c'est la volonté constante de notre équipe – entrepris une démarche pour réduire le nombre de déchets à traiter. Pour mémoire, il y a en gros le sac noir et puis le sac de tri. Il y a aussi le verre. Comme vous le savez, nous sommes dans une démarche expérimentale sur un certain nombre de communes pour regrouper les bacs pour collecte. Il faut donc continuer à trier, il faut continuer à procéder, à ces regroupements, pour avoir des lieux qui fonctionnent. C'est un débat. Trois Communes ont expérimenté ces méthodes de regroupement, et je tiens à les remercier parce que c'est un sujet délicat et qui est compliqué parce qu'il faut modifier les usages, il faut avoir des lieux qui permettent d'accueillir un nombre de bacs conséquent. La première étape, ce sont ces points de regroupement de bacs. Là, nous y travaillons. Nous allons le développer encore une fois. Mais si je reviens sur le reportage d'Hugo CLÉMENT, quand nous allons devant nos concitoyens et nous, les maires, nous y allons très concrètement, ce genre de reportage fait que cela crée un doute inadmissible parce qu'encore une fois, les déchets c'est un coût, c'est une charge, et plus on trie, plus ce coût est réduit. Donc balancer l'idée que tous les sacs, que ce soient les sacs de tri ou les OMr, sont enfouis à Montech, c'est vraiment une contrevérité terrible pour toute la communication que nous faisons sur les déchets. Je tenais à vous le dire parce que, là aussi, vis-à-vis de nos concitoyens, quand je suis allé pour les vœux à Jussac, j'ai été interpellé par des habitants de Jussac qui m'ont dit : « à quoi cela sert-il que nous triions les déchets ? ». Vous imaginez les dégâts que peuvent faire ces présentations idéologiques sur des problématiques nationales. La problématique des déchets, c'est une vraie problématique, mais encore une fois faire du teasing là-dessus, c'est vraiment scandaleux.

Jean-Luc DONEYS, vous pouvez intervenir.

M. DONEYS.- Mr Le Président, juste une précision positive, je vous rassure. Je comprends votre révolte et il est vrai que nous sommes tous, dans nos vies personnelles ou

professionnelles, révoltés parfois par tous les efforts qu'il faut faire pour dire des vérités et les expliquer, et qu'en quelques minutes, les gens ont tendance à écouter celui qui crie le plus fort ; nous voyons cela tous les jours, y compris sur les réseaux sociaux.

Justement, par rapport à ce trouble au niveau de la population, je suis un peu surpris que vous n'ayez pas pris l'opportunité peut-être de trouver un média raisonnable qui puisse reprendre vos propos et les expliquer à la population. Alors, nous, nous pouvons bien faire le relais, mais nous sommes presque les plus convaincus. Il y a des médias dans la salle. Je pense qu'il y avait peut-être un espace pour communiquer dans la presse sur ce sujet.

M. LE PRÉSIDENT.- Vous avez tout à fait raison. C'est bien pour cela que nous en parlons ce soir, parce que le Conseil Communautaire est l'instance politique de la CABA. C'était donc le moment où nous avons souhaité mettre les pendules à l'heure. Il y a eu France 3 qui a fait un reportage contradictoire, qui a été publié le surlendemain de l'émission d'Hugo CLÉMENT.

Et puis, il y a la presse ce soir. C'est le moment où il faut qu'on énonce ces sujets.

Y a-t-il d'autres observations ? Madame GANE, vous avez la parole.

Mme GANE.- En termes de communication, nous, au niveau de la CABA, ne pouvons-nous pas faire peut-être passer ces flyers à la population pour expliquer tout ce que vous nous avez dit ?

M. FRÉCHOU.- Il y a tout un travail qui est fait par le Service Communication qui va être feuilletonné jusqu'à l'été. Il y aura donc des réponses dans l'*Agglo Mag*. Nous avons aussi tourné une petite vidéo qui sera bientôt en ligne sur le site et sur les réseaux sociaux. Et puis, il y aura plus tard un petit document en infographie qui sera aussi diffusé pour expliquer notre démarche. Nous sommes en train de produire tout cela, les services travaillent là-dessus. C'est échelonné parce que vous connaissez l'art de la pédagogie, il faut répéter et plusieurs fois avec le marteau appuyé sur le même clou. Nous sommes donc sur ce chemin.

M. LE PRÉSIDENT.- Vous aurez donc les éléments dans *Agglo Mag*, mais aussi par le Service Communication qui peut mettre ces éléments à disposition de toutes les mairies. Et puis, après, il faut répondre aux questions. Mais il est vrai que ce genre de teasing, c'est scandaleux.

DÉLIBÉRATION N° 19 : FINANCES – DOB PRÉCÉDÉ DE LA PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024 ET DU RAPPORT 2023 SUR LA SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Rapporteur : Monsieur le Président

(Présentation de documents sur écran)

M. LE PRÉSIDENT.- Je vous propose que nous passions au ROB. Je vais rapidement traiter le premier sujet du groupe B. Il n'y a pas beaucoup de délibérations. Je vais essayer d'aller relativement vite par rapport au DOB. Vous avez les documents qui vont défiler à l'écran.

Le DOB s'organise toujours selon la structure traditionnelle suivante :

- Les données sur les éléments généraux d'analyse et sur la situation financière de la CABA ;
- Le Budget Principal avec le fonctionnement et les investissements structurants ;
- Et puis les Budgets Annexes qui vont porter les différents investissements de l'année 2024.

LES DONNÉES GÉNÉRALES

S'agissant des éléments généraux d'analyse, en France, l'inflation s'est établie en 2023 à 5,7 %, en sachant qu'il est prévu 2,5 % en 2024.

Le taux de croissance reste à 0,9 %. C'est le plus faible taux de croissance que nous ayons connu depuis de nombreuses années.

On peut relever un taux de chômage en France de 7,4 %, dans la Région de 6,4 % et dans le

Cantal de 4,3 % pour le 3^{ème} trimestre 2023.

Au niveau de la CABA, nous avons 55 790 habitants au 1^{er} janvier 2024, et nous avons 2 173 entreprises sur notre territoire.

Nous avons un projet de territoire. C'est un travail que nous avons réalisé en 2021 dans le cadre de séminaires et ateliers où nous avons distingué trois axes structurants pour notre action politique :

- 1) Le développement économique, qui est un axe obligatoire dans le cadre des prérogatives des intercommunalités ;
- 2) La politique d'accueil avec l'attractivité et la valorisation du territoire ;
- 3) Le cadre de vie et le développement durable pour un équilibre territorial.

Nous vous indiquons sur le diaporama les contractualisations telles que nous les avons eues précédemment et en regard avec les contractualisations à venir.

Vous avez dans la première colonne les anciens montants et dans la deuxième colonne les montants à venir.

Au titre du FEDER, nous avons eu 3 M€ pour la CABA sur la période 2014-2020. Sur la période 2022-2027, le FEDER est attribué en fonction d'appels à projets. Pour le moment, aucun projet CABA n'ont été retenus.

Pour ce qui concerne le Contrat Ruralité qui couvrait la période de 2017 à 2020, nous avons bénéficié de 2 M€. C'est remplacé par le CRTE pour la période 2021-2026.

C'est dans le CRTE qu'il y a notamment les montants de DSIL qui sont pré-fléchés sur des projets. Pour le moment, aucun projet CABA n'a été retenu.

Au titre du CPER, sur la période 2015-2020, la CABA avait reçu 4,5 M€. Pour la période 2021-2027, il n'y a rien dans le CPER qui concerne la CABA.

S'agissant du Contrat Ambition Région, il y avait eu, sur la période 2017-2020, 2,1 M€ pour la CABA. Il y a un point d'interrogation pour la période à venir parce que nous n'avons pas de dossiers qui ont été retenus par la Région.

Au titre du Contrat Cantal Développement, sur la période 2016-2021, il y a eu 2,6 M€. Il y a toujours 2,6 M€ pour la période 2022-2026, si ce n'est qu'un certain nombre de Communes de la CABA ont été éligibles. Pour la CABA elle-même, sur les 2,6 M€, nous avons 1 530 000 €.

S'agissant de l'Agence de l'Eau qui a été notre principal financeur jusqu'à présent sur le mandat, nous avons signé un Contrat de Progrès Territorial 2023-2027 avec 9,2 M€ de subventions qui vont nous aider sur la GEMAPI entre autres.

Voilà ce que je pouvais indiquer sur les contractualisations, telles que nous les rencontrons.

Nous avons aussi un partenariat territorial avec les Communauté de Communes de Cère et Goul en Carladès et de la Châtaigneraie Cantalienne dans le cadre Syndicat Mixte du SCoT BACC où nous avons pu mobiliser des dispositifs. A la base, le SCoT traite des documents d'urbanisme, de la mise à jour du SRADDET dans les documents du SCoT qui se déclinent dans les PLUI et les PLUIH. Cela, c'est vraiment la base de l'activité du Syndicat Mixte.

Mais, pour autant, le fait que nous ayons dépassé 50 000 habitants nous a rendus éligibles à des dispositifs de financement, je pense au Fonds de Chaleur Renouvelable qui permet de distiller sur les privés, comme sur les communes, à peu près 5 M€ de subventions sur les porteurs de projets, que ce soient les réseaux de chaleur biomasse ou la géothermie, etc. Cela fait partie de l'entente que nous avons pu établir, qui va nous permettre de capter des financements sur un certain nombre de projets. C'est aussi le cas avec le COT (Contrat d'Objectif Territorial) tel qu'il va nous être présenté en 2024, qui va remplacer l'ancien TEPOS et qui va devenir un des vecteurs pour justement collecter des financements.

Sur la situation financière de la CABA, vous avez un histogramme avec les comptes consolidés.

Sur les recettes, c'est à peu près un montant de 63 M€ en 2023, contre 61 M€ en 2022. Nous allons voir les principales sources d'augmentation de ces recettes.

Sur les dépenses, en 2022, nous avons 50 M€ de dépenses. Pour 2023, c'est à peu près un montant de 53 M€ de dépenses. Là, ce sont des chiffres issus des estimations des Comptes Administratifs, mais pour moi, ils sont quasiment arrêtés au millier d'euros près. Ce sont

quand même 63 M€ de recettes et 53 M€ de dépenses. L'autofinancement net est donc de 10 M€ sur 2023. Cela va nous permettre d'aborder sereinement le budget 2024. Pour mémoire, l'autofinancement de 2022 était vraiment exceptionnel ; c'était un concours de circonstances. Mais, par rapport à la baisse sur 2023, le Vice-Président en charge des Finances n'a pas à être inquiet sur notre capacité de remboursement.

Sur l'état de la dette, nous avons environ 49 M€ de capital restant dû au 31/12/2022. Nous avons un peu plus de 53 M€ de capital restant dû au 31/12/2023, et en projection 2024, nous devrions avoir près de 64 M€ de capital restant dû au 31 décembre. Le principal sujet de progression entre 2022 et 2024, c'est la STEP Souleyrie. Je rappelle que c'étaient presque 42 M€ d'investissements qui ont porté sur ce mandat et qui nous ont obligés à emprunter 24 M€ au total.

M. PRADAL.- Heureusement que nous avons pu emprunter.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous avons les moyens d'emprunter, mais c'était bien prévu et bien organisé.

Le taux moyen projeté sur 2024 est de 2 %.

La capacité de désendettement consolidée devrait être de 7 ans sur 2024. Sachant que, s'agissant de l'orthodoxie financière, 7 ans ce serait beaucoup, si ce n'est qu'il faut quand même enlever le budget d'assainissement qui est un autre critère et qui tolérerait des durées beaucoup plus longues puisque, comme vous le savez, les équipements d'assainissement se font sur des durées longues, cela s'amortit sur 20 ou 30 ans, et la STEP Souleyrie j'espère qu'elle va bien durer 30 ans.

LE BUDGET GÉNÉRAL

Considérons le fonctionnement.

Au niveau du fonctionnement, nous avons le panier fiscal. Le panier fiscal, c'est la répartition des ressources en fonction de l'origine du financement. Le panier fiscal est constitué par :

- la fiscalité sur les ménages qui représente 10 % à peu près de nos recettes ;
- des fractions de TVA pour un peu plus de 50% qui ont remplacé la fiscalité que nous avons sur les entreprises, en l'occurrence la fraction de TVA pour la CVAE et la fraction de TVA sur la taxe d'habitation que la CABA percevait sur les ménages. Maintenant, la part de fiscalité apportée par les ménages dans le financement de la CABA est très réduite puisque c'est à peu près 10 %. Le reste, c'est de la substitution d'impôt : pour ce qui est de la taxe d'habitation, c'est de la TVA, donc un impôt national ; pour la fraction de CVAE, c'est aussi de la TVA.
- et puis la fiscalité liée à l'activité économique, dont la CFE, pour 28,5 %.

Sur les commentaires que l'on peut faire sur nos ressources, on peut dire que nous avons une dynamique économique forte sur notre territoire. J'en veux pour preuve le Versement Transport qui progresse là aussi tous les ans et qui nous donne l'incidence de la masse salariale économique sur le territoire.

Il faut noter la suppression de la CVAE qui est payée par les entreprises encore jusqu'en 2027 ; mais les entreprises ne nous le versent plus, l'État nous verse une fraction de TVA.

On peut indiquer que la TVA est un impôt dynamique.

Enfin, il faut noter la stabilité de la DGF qui est stable à l'échelle de la CABA, voire qui régresse un peu.

Sur les ressources 2024 avec pouvoir de taux, nous avons :

- la Taxe d'Habitation pour les résidences secondaires ;
- la CFE pour la fiscalité des entreprises, pour laquelle nous avons un taux qui est dans la moyenne de la strate de nos collectivités ;
- la Taxe sur le Foncier Bâti que nous avons instaurée il y a plusieurs années maintenant, et qui est sur le foncier bâti, qui aurait pu être une taxe GEMAPI à l'époque. Nous avons fait ce choix d'avoir une Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties dont le taux est de 2 %.

Sur les autres recettes, il n'y a pas de pouvoir de taux. Nous percevons les ressources, un peu

comme le Conseil Départemental perçoit ses ressources. Il n'y a pas de taux décidé par nos collectivités sur les autres sujets.

Sur la DGF elle-même, vous avez le total. Comme vous pouvez le constater, la seule partie « DGF Compensation » a tendance à diminuer parce qu'il y a eu des évolutions au niveau des EPCI qui bénéficient de cette ressource, il y a eu des regroupements de petits EPCI qui, en étant regroupés, ont eu des populations supérieures, et comme le gâteau ne s'est pas élargi avec les Lois de Finances successives, nous sommes plus nombreux à émarger sur l'enveloppe. Donc, de fait, la DGF Compensation continue de baisser.

Par contre, le prélèvement pour redressement des comptes publics, lui, est stable puisque c'était une contribution qui découlait d'une photographie qui s'était faite en 2019 ou 2018, où le changement de fiscalité avait fait qu'il y avait des EPCI qui contribuaient à ce redressement des comptes publics, et d'autres qui étaient bénéficiaires. Notre richesse fait que nous avons été contributeurs globalement.

Sur les charges de fonctionnement, bien évidemment, nous allons continuer à être vigilants sur les charges de gestion courante.

La masse salariale est en augmentation raisonnable. Il y a des mesures qui sont d'ores et déjà prévues, je peux évoquer notamment la hausse de 5 points au niveau du traitement indiciaire qui a été décidée au 1^{er} janvier, le RIFSEEP, la prime de pouvoir d'achat mais au niveau de la CABA, nous l'avons versée intégralement en 2023, et des recrutements prévus qui sont d'ores et déjà actés.

En 2023, notre masse salariale était de 14,8 M€. Je pense qu'au Budget, nous allons inscrire 16,5 M€ au niveau de l'enveloppe globale, je regarde Sandrine mais cela devrait être à peu près dans cette épure par rapport à ce que nous prévoyons en termes d'évolution sociale sur notre personnel.

Il faut noter le niveau élevé des subventions vers les budgets annexes puisqu'il y a des budgets qui sollicitent les financements du Budget Général. J'aurai l'occasion de les évoquer au fur et à mesure de la présentation des Budgets Annexes.

Au niveau des équilibres du Budget Principal, notre volonté, c'est de renforcer l'épargne brute pour mettre en œuvre un Projet de Territoire ambitieux.

Je vais vous décrire les principaux investissements que nous prévoyons sur 2024 au titre du Budget Général, toujours en respectant les trois axes que nous avons évoqués sur la politique d'accueil, sur les aspects économiques et sur l'attractivité du territoire.

Sur la politique d'accueil, nous prévoyons un certain nombre d'actions.

Nous allons continuer notre soutien aux grands événements, notamment le Théâtre de Rue qui est la première source de dépense de notre Collectivité en termes de grandes manifestations, Aurillac en Scène qui coûte beaucoup moins que notre contribution pour le Théâtre de Rue, mais c'est un choix que nous avons fait, l'UTPMA qui, lui aussi, fait partie des grands événements que nous finançons et les Goudots. L'ensemble de ces dépenses, c'est un budget de 800 000 € sur 2024.

Nous interviendrons sur le boulodrome qui est aussi dans la politique d'accueil. Je rappelle que c'est l'un des plus vieux équipements de la CABA, si ce n'est pas le plus vieux. Il doit être rénové et agrandi. Nous inscrirons des crédits au budget 2024 pour une étude pour la rénovation du boulodrome ; c'est une étude opérationnelle, ce n'est pas pour se faire plaisir, et cela va nous permettre de recruter un maître d'œuvre pour assurer le développement du projet.

S'agissant du Stade Jean Alric, là, pour le coup, nous avons une étude à mener sur la pelouse pour permettre de décider, à échéance peut-être de 2025, pour l'évolution de la pelouse entre une pelouse naturelle, une pelouse synthétique ou une pelouse hybride. En tout cas, cette étude doit nous permettre de clarifier les choses.

Toujours dans le cadre de la politique d'accueil, nous poursuivrons notre travail sur le cheminement du tour du lac. Pour ce faire, nous inscrirons une ligne budgétaire de

900 000 €.

Nous continuerons notre action sur l'amélioration des équipements du Puech des Ouilhes pour 450 000 €.

Sur la politique d'accueil encore, il y aura le remplacement des roulottes à Lascelles pour le centre de vacances et de loisirs. C'est un budget de 120 000 €.

Nous aurons aussi à procéder à la reprise du platelage du Rocher de Carlat pour 156 000 €.

Au titre de la politique du cadre de vie et du développement durable, nous prévoyons aussi un certain nombre d'actions sur 2024.

Il y a le Fonds de Soutien aux Communes puisque cela fait partie des axes que nous avons mis dans notre Projet de Territoire. Nous avons souhaité avoir un équilibre territorial avec un Fonds de Soutien aux projets des Communes. Dans les Communes qui vont émerger en 2024, il y aura par exemple la Commune de Yolet, la Commune de Labrousse et la Commune de Vézac qui vont pouvoir bénéficier de la partie du fonds qui leur est allouée.

Sur l'immeuble de la Paix, nous allons procéder à des travaux d'aménagement et d'isolation. C'est une phase de 650 000 € de travaux qui vont être portés sur ces équipements.

Sur le NPNRU de Marmiers, dans le cadre de la Politique de la Ville portée par la CABA, il y a un versement prévu pour Cantal Habitat. La maquette financière indiquait un montant global de 1 M€. Sur le budget 2024, il va être versé 540 000 €.

Sur l'OPAH-RU, qui s'inscrit dans la politique du cadre de vie et du développement durable, pour l'aide à l'amélioration de l'habitat en centre ancien, nous prévoyons une ligne budgétaire sur 2024 de 220 000 € au titre de la participation de la CABA.

S'agissant de la nouvelle OPAH qui se déroulera de 2023 à 2027, il y aura 330 000 € d'inscrits en 2024, sur un budget total de 1,23 M€.

Pour ce qui concerne les investissements GEMAPI d'entretien des berges, nous inscrirons 530 000 € en investissement.

Sur la partie qui concerne la Gestion des Eaux Pluviales Urbaines, nous inscrirons 980 000 € en 2024.

C'est une des affectations de la taxe de 2 % que nous avons collectée sur la Taxe Foncière sur le bâti.

Toujours au titre de la politique du cadre de vie et du développement durable, nous devons faire 18 terrains familiaux pour les Gens du Voyage. C'est un budget global de 3,7 M€ pour la Communauté d'Agglomération. Sur le budget 2024, nous allons y consacrer la somme de 700 000 €, sous réserve que nous ayons clarifié notamment les terrains à bâtir qui vont porter ces équipements.

Dans le cadre des mobilités durables, pour les aires de covoiturage notamment, nous inscrirons au budget 250 000 € sur un budget global de 750 000 €. Cela va être la déclinaison des fiches-actions dans le cadre de la politique de mobilité que nous allons devoir débiter en 2024.

Nous allons engager des actions dans le cadre de la politique du développement économique.

Nous intervenons au niveau de l'aide à l'immobilier d'entreprise. C'est à peu près un budget de 100 000 € par an qui est prévu pour cela.

Nous avons aussi la mission de prospective foncière qui est en cours de réalisation, qui va nous amener à faire un inventaire des terrains disponibles pour le développement économique. Ce que nous avons pu constater à ce jour, c'est que nous avons des terrains

disponibles, mais ils ne sont pas nécessairement à la vente. Ils sont classés en terrains pour activités économiques, mais nous pouvons peut-être activement les mobiliser pour soutenir les porteurs de projets.

Sur le Pôle d'Excellence Microbiologie, il y a toujours une ligne pour les aides aux thésards, même si ce ne sera pas nécessairement sous cette forme-là parce qu'il faut que nous ayons un accord avec la Région pour financer les politiques de thésards. Mais nous pourrions le qualifier autrement et soutenir les entreprises à hauteur du montant que nous avons prévu. De mémoire, c'était à peu près un montant de 120 000 € qui était mobilisable sur cette ligne.

Autre point sur la politique de développement économique. Nous allons réaliser la révision générale du PLUi-H. C'est un budget de 500 000 € qui va nous permettre de mettre à jour nos documents d'urbanisme en fonction à la fois de la consommation foncière du ZAN, des contraintes du SRADDET qui vont se décliner dans les documents du SCoT, et donc d'anticiper la révision générale que nous devons faire de toute façon au plus tard en 2028. Donc autant l'anticiper pour éviter de se retrouver avec aucun terrain disponible sur les permis de construire. Il y a urgence de travailler là-dessus.

Sur la politique de développement économique, il est prévu une installation de sprinklage pour l'usine ABEIL. Je rappelle que la CABA est propriétaire du bâtiment de l'usine ABEIL puisque cela avait été racheté en 2010, au moment du dépôt de bilan de l'usine ABEIL. Nous sommes devenus propriétaires du bâtiment, et donc nous percevons un loyer qui rééquilibre les comptes et qui nous est versé par l'entreprise ABEIL. Là, il va falloir faire une installation de sprinklage. Nous allons rallonger le loyer qui sera versé de façon à absorber cette dépense supplémentaire portée par le propriétaire, mais qui sera mise à la charge du locataire de façon définitive. Il faut préciser que c'est une entreprise qui se développe ; ce qui n'était pas le cas quand nous avons repris les bâtiments.

LES BUDGETS ANNEXES

Nous avons tout d'abord les Budgets Eau et Assainissement.

Dans le cadre de ces budgets, nous avons eu une consommation d'eau potable de 2,9 millions de m³ en 2023. Cela reste un des points forts de la politique de la CABA.

Les charges fixes vont progresser puisque nous allons maintenant amortir l'installation de la STEP Souleyrie.

Sur les tarifs eau et assainissement, nous avons voté, lors d'un précédent Conseil Communautaire, une augmentation de 4,13 % pour l'eau et de 5,02 % pour l'assainissement.

Il faut noter un fort pic d'endettement sur l'assainissement puisque la station de Souleyrie va être mise en fonctionnement complètement en 2024 et va être inaugurée.

Dans les projets du secteur eau, il va y avoir divers projets pour 6,4 M€. Il va y avoir notamment la reprise de la chambre à vannes et des réseaux de Clavières, qui est un gros projet d'investissement. Au titre du PPI, nous avons inscrit 1,1 M€ de travaux pour 2024.

Nous allons travailler en 2024 au niveau des DUP pour la régularisation des périmètres de captage d'eau potable.

Il y aura aussi en 2024 des travaux sur les communes. L'ensemble de ces travaux fait partie du budget de l'eau. Le programme d'investissement pour 2024 dans le secteur de l'assainissement porte sur 7,9 M€.

Il y aura bien sûr la dernière phase de la STEP Souleyrie qui représente encore 2,8 M€ dans le budget 2024 sur une opération de 41,5 M€.

Nous allons aussi travailler sur le système d'assainissement du bourg de Vézac.

Nous allons réhabiliter aussi la station de Saint-Simon qui devrait être traitée aussi cette année.

Nous allons procéder à des diagnostics permanents des STEP PR et des réseaux et à des travaux divers dans les communes.

Le Budget du TDMA

Sur le TDMA, la bonne nouvelle, c'est que cette année, le taux de TEOM ne sera pas augmenté puisque nous considérons que les recettes répondent aujourd'hui aux contraintes de la collecte et du traitement des déchets.

Par contre, s'agissant de la TGAP, elle va continuer à progresser. C'est une charge pour le Budget du TDMA. Cette TGAP prélevée par l'État continue à monter en puissance. Je crois que cela va atteindre 65 € la tonne en 2024.

M. FRÉCHOU.- Nous étions à 20 € en 2018.

M. LE PRÉSIDENT.- Par contre, ce que nous constatons, c'est une forte volatilité des prix des matériaux qui sont repris. C'est positif notamment sur les DEEE, les métaux d'une manière générale, mais c'est une forte volatilité des prix des matériaux, cela dépend du cours international.

En 2023, nous avons mis en œuvre l'extension des consignes de tri, qui va monter en puissance en 2024. J'en ai déjà parlé lors du débat sur le reportage d'Hugo CLÉMENT.

Concernant le TDMA, dans les investissements d'un montant global de 2,8 M€, il va y avoir l'achat d'une presse à balles pour concentrer les déchets. Cette presse sera installée à l'Yser.

Et puis, nous prévoyons des crédits pour renouveler les camions, les colonnes d'apport volontaire, les logiciels, tout ce qui va contribuer à améliorer la collecte.

Nous allons aussi poursuivre notre action dans le cadre de l'obligation de tri à la source des biodéchets. Nous n'en avons pas parlé tout à l'heure. A ce jour, nous n'avons pas les moyens de faire une collecte en porte à porte des biodéchets ; cela supposerait que les habitants trient leurs biodéchets avec une contrainte supplémentaire de ne pas mettre de déchets carnés, ce serait donc compliqué pour eux. Pour autant, il y a des composteurs qui sont distribués par le service de la CABA contre 27 € pour ne pas faire de concurrence déloyale à ceux qui vendent des composteurs, mais c'est un moyen efficace quand on a un jardin ou un espace qui peut recevoir des composteurs. Je pense que nous sommes un certain nombre à en avoir et à constater que cela fonctionne bien quand on l'alimente et qu'on l'entretient. Cela, c'était le premier point.

Sur les habitats collectifs, il y a une expérimentation qui pourrait être faite sur des syndics avec des syndics volontaires ; ces habitats collectifs pourraient aussi accueillir des colonnes de biodéchets, mais c'est une expérimentation qui est envisagée ; cela se fera pas à pas, sachant que, s'agissant des biodéchets, plus on en réduit le nombre, moins on a de déchets dans le sac noir.

Le Budget des Campings

Le Budget des Campings s'inscrit dans notre politique d'accueil par rapport au tourisme.

Il est prévu une subvention du Budget Général au Budget des Campings. C'est une subvention qui devrait être stable et de l'ordre de 100 000 €.

Le Camping de l'Ombrade rénové va être mis totalement en fonctionnement cette année. Nous allons donc avoir les recettes à taux plein puisque, l'année dernière, cela avait été en mode dégradé au moins jusqu'au Festival ÉCLAT.

Sur la politique d'investissement que nous avons sur le Camping de l'Ombrade, il y aura l'installation de 3 nouvelles HLL (Habitations légères de loisirs) qui vous sont présentées à l'écran.

Nous aurons, sur le Camping de la Cère, le renouvellement des mobil-homes. Ce sont des mobil-homes qui vont être installés pour assurer la vie de ces campings. Tout cela est prévu dans le budget d'investissement global de 900 000 €.

Le Budget des Transports

Sur le Budget des Transports, le Versement Mobilité a représenté, en 2023, un montant de 3 115 000 €. Nous avons programmé dans le budget 2024 un Versement Transport de 3 150 000 € ; c'est une légère progression. Nous verrons comment évolue le nombre de

salariés présents sur le territoire.

Ce que je peux dire du Budget des Transports, c'est que les recettes « passagers » représentent à ce jour près de 760 000 €. Nous avons prévu, je crois, dans le Budget des Transports 740 000 € en 2024. C'est une approche prudente.

La participation du Budget Principal au Budget des Transports s'est établie à 1 760 000 € en 2023. Nous avons prévu d'inscrire 1,5 M€ en 2024, sachant que nous anticipons le fait que les mesures qui vont être prises sur la STABUS vont nous permettre de réaliser des économies de fonctionnement.

Le programme d'investissement se porte à 1,8 M€. Il est prévu l'acquisition de plusieurs véhicules (2 bus, 1 VL).

Nous prévoyons par ailleurs l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures des ateliers de la STABUS pour 200 000 €.

Le Budget de l'Aéroport

Le Budget de l'Aéroport va être un budget, en 2024, qui est relativement simple à équilibrer. Ce qui ne sera pas le cas des années suivantes parce qu'il va y avoir des travaux importants à réaliser.

La liaison aérienne, c'est une liaison d'aménagement du territoire, nous en sommes tous conscients, plus indispensable que jamais.

Nous pouvons noter une fréquentation en baisse début 2024, mais nous espérons que cela va s'inverser. En tout cas, le nombre de vols sera adapté en fonction de la fréquentation.

Le contrat d'OSP a été renouvelé en 2023. Le déficit, dans le cadre de ce contrat d'OSP, est pris en charge à parité avec le Conseil Départemental. Nous avons souhaité plafonner notre participation à 4,3 M€ pour les quatre ans de l'OSP. Les prévisions de fréquentation et d'ajustements qui vont être portés sur la ligne font que, peut-être, nous allons diminuer encore le nombre de rotations ; ce qui fait que les 4,3 M€ vont rester vraiment l'objectif de la participation de la CABA, comme de celle du Conseil Départemental puisqu'en réduisant le nombre de vols, on réduit les charges de fonctionnement.

Le concours financier du Budget Principal de la CABA et du Département est indispensable, nous en sommes tous d'accord.

Nous prévoyons des investissements en 2024 pour un montant global de 1,3 M€.

Il va y avoir toute une étude de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de l'aérogare et des bâtiments de la plateforme aéroportuaire. Ce sont des études de maîtrise d'œuvre avec une contrainte bâtementaire pour accueillir les équipements de sécurité de cet aéroport. Nous aurons une réflexion à mener si nous voulons garder une salle d'attente ; sinon, il faudra la réduire pour accueillir les équipements sécuritaires supplémentaires. Nous allons réinterroger l'ensemble de l'aéroport, en l'occurrence le bâtiment 1 qui est dessiné en rose, et puis poursuivre la réflexion sur les autres bâtiments pour traiter globalement la plateforme ; il y a l'aéroclub, il y a le bâtiment des garages pour loger les appareils. C'est vraiment l'ensemble de l'aéroport qui doit être étudié. Le projet d'investissement sur 2025-2026 et 2027 risque d'être très fort, mais nous attendons d'avoir les résultats des études.

Il faut signaler un équipement qui doit d'ailleurs déjà être en installation, c'est la rampe d'approche qui est indispensable, et qui avait fait l'objet d'observations de la DGAC.

Pour que l'avion continue à voler, les travaux sont ou réalisés ou programmés dans une date très proche, David.

M. David PERRIER, DGS de la CABA.- Oui, les travaux ont commencé pour la rampe d'approche.

M. LE PRÉSIDENT.- D'accord.

Le Budget du Centre Aquatique

Au niveau du Budget du Centre Aquatique, sur les recettes, nous sommes toujours à un niveau inférieur à l'avant-COVID. Nous n'avons pas retrouvé le niveau des recettes que nous avions précédemment. En revanche, suite à la crise énergétique, nous avons une

augmentation sensible des dépenses d'énergie, notamment pour chauffer le bassin. La décision qui a été prise, c'est de réaugmenter d'un degré la température des bassins, à la satisfaction vraiment du public parce que nous avons baissé la température et cela devenait contre-productif pour la fréquentation. En tout cas, le fait que nous ayons, notamment avec la STEP Souleyrie, une unité qui produit maintenant du gaz avec les boues et qui nous permet d'avoir un réseau de chaleur performant sur l'énergie, nous avons pu augmenter la température sans faire que les dépenses d'énergie dérapent de façon supérieure à ce que nous avons connu en 2023.

Dans le cadre du programme d'investissement sur 2024, nous avons les ombrières qui sont bien évidemment prévues sur le parking du Centre Aquatique.

Le Budget des Zones d'Activités Économiques

S'agissant des Zones d'Activités Économiques, nous en sommes à la poursuite de la commercialisation de la zone d'activités de Jussac.

Nous avons aujourd'hui la zone artisanale d'Esmolès qui est en cours de commercialisation.

Il y a un projet de zone d'activités économiques sur Ytrac, sur Salavert et Branviel, qui va nous permettre de porter des terrains économiques.

L'ensemble de ces investissements représente un montant de 38 M€, tous budgets confondus, d'investissements portés par la CABA. C'est un montant un peu inférieur à celui de 2023, mais en 2023, il y avait un lourd poids de la STEP Souleyrie ; les gros chantiers, cela pèse, mais c'est plus facile à réaliser que les petits chantiers. Mais, en tout cas, vous voyez une grosse diversité de projets dans les compétences de la CABA qui sont programmés pour 2024 et nous avons par ailleurs des projets qui se poursuivent sur les années suivantes, 2025 et 2026, dans le cadre du PPI au titre du Projet de Territoire.

Voilà la présentation que je pouvais faire de ce ROB. Y a-t-il des prises de parole ou des questions parce que c'est un débat normalement ? Je vous ai laissé sans voix...

Madame GINEZ, vous pouvez intervenir.

Mme GINEZ.- Pierre, juste une réaction par rapport au volet salarial qui nécessite une augmentation un peu significative de ce budget, mais qui est aujourd'hui d'enjeu parce que nous faisons le constat – nous le verrons dans la délibération que j'aurai à rapporter – d'une difficulté dans le recrutement. Nous avons parfois des candidats retenus qui nous échappent parce que la proposition salariale n'est pas à la hauteur de leurs attentes et de ce qu'ils ont pu avoir avec d'autres employeurs. Nous avons aussi une question d'enjeu pour conserver un certain nombre de nos agents avec des compétences qui sont aujourd'hui installées et qu'il vaut mieux reconnaître que ce soit en termes de rémunération ou de déroulement de carrière. Pour l'ensemble des agents de la Collectivité, nous avons à travailler sur une amélioration de leur rémunération. Le régime de base, il est connu, mais nous avons un certain nombre d'éléments qui portent sur le RIFSEEP et d'autres avantages légaux qui peuvent être mobilisés. Il y a un travail qui est en cours, et je crois qu'il est important. C'est un investissement que nous faisons, mais c'est un investissement sur l'humain et qui porte sur le fonctionnement de l'ensemble de nos services et du service public que nous devons rendre. Nous avons évoqué ce point relatif à la rémunération des agents à plusieurs reprises, et ce budget le traduit par une augmentation qui est significative ; nous avons déjà fait des efforts l'année dernière, mais ils sont aujourd'hui d'importance.

Je voulais aussi souligner cet aspect-là.

M. LE PRÉSIDENT.- Je te remercie du travail que tu fais au quotidien là-dessus parce que c'est un sujet compliqué.

Dans le ROB, il y a aussi le Rapport sur le Développement Durable. Alors j'ai essayé d'intégrer cette dimension du Développement Durable au fur et à mesure de l'exposé. Vous avez le document sur table. S'il y a des questions sur ce rapport, vous pouvez vous exprimer. Il y a des éléments assez « légers », notamment le Projet Alimentaire de Territoire, tout ce que nous

allons faire en termes de GEMAPI et d'animation culturelle notamment dans le cadre du label « Pays d'Art et d'Histoire ». Mais il y a des éléments plus conséquents avec les panneaux photovoltaïques, tout ce que nous développons au quotidien.

Stéphane FRÉCHOU, vous avez la parole.

M. FRÉCHOU.- Je ne vais pas m'appesantir sur ce DOB. C'est toujours délicat d'avoir un débat dans une collectivité où nous recherchons le consensus en permanence en amont. Nous ne sommes donc pas vraiment sur un débat, nous sommes plutôt sur un complément. Le législateur a voulu qu'au préalable du ROB, il y ait le débat ou en tout cas l'information donnée sur les actions menées en termes de développement durable ; c'est ce qui sous-tend un projet de territoire parce que nous sommes confrontés – nous le savons tous – au dérèglement climatique, et vous voyez bien ces jours-ci à quel point c'est violent, et à la fois à l'effondrement de la biodiversité. Ce sont toutes les actions qui vont dans ces deux sens qui sont pointées dans ce rapport. Mais ce n'est pas un catalogue avec des cases qu'on coche. C'est un ensemble que nous essayons de rendre cohérent. C'est transversal et nous essayons d'irriguer chaque action avec cette dimension du développement durable, nous essayons en tout cas de l'avoir en tête systématiquement et chaque fois que c'est possible. C'est la production d'ENR avec le TEPOS dans le cadre du SCoT, c'est le projet mené de sensibilisation à la Plantelière, c'est aussi le Territoire engagé pour la nature, etc. Tout cela, c'est un patchwork dont nous essayons de donner une cohérence. Vous l'avez dans le rapport, mais ayez en tête que c'est ce qui sous-tend en fait le PPI derrière parce que les investissements sont censés être liés au Projet de Territoire qui est construit à partir du Rapport sur le Développement Durable.

M. LE PRÉSIDENT.- S'il n'y a pas d'autres observations, nous prenons acte de ce DOB. Le Conseil Communautaire prend acte de la délibération n° 19.

Nous poursuivons avec la délibération suivante qui concerne le reclassement de l'Office de Tourisme. C'est Magali MAUREL qui nous la présente.

DÉLIBÉRATION N° 20 : TOURISME – RECLASSEMENT DE L'OFFICE DE TOURISME DU PAYS D'AURILLAC EN CATÉGORIE 2
Rapporteur : Madame Magali MAUREL

Mme MAUREL.- Merci, Président. Je vais vous présenter cette délibération sur le reclassement de l'Office de Tourisme. Le classement des offices de tourisme, c'est un signe de reconnaissance qui garantit à l'échelle nationale une cohérence et une homogénéité des services que les OT offrent à leurs usagers.

Précédemment, en février 2019, l'Office de Tourisme du Pays d'Aurillac avait été classé en catégorie 3. C'était normalement pour une durée de 5 ans, mais en avril 2019, il y a eu un changement : la catégorie 3 n'existait plus. Pour autant, les offices de tourisme qui avaient été classés avant cette décision bénéficiaient encore du classement.

À ce jour, il n'y a plus que deux catégories de classement : la catégorie 2 et la catégorie 1.

Finalement, les critères évalués sont davantage actuellement liés aux services rendus au tourisme, plutôt que basés sur l'organisation interne et la gouvernance qui étaient deux points pris en compte avant la réforme de ce classement.

Aujourd'hui, ce qui est mesuré principalement, ce sont les horaires d'ouverture et la possibilité de dématérialisation de certains supports. Et puis, il y a des critères d'exigence sur les langues, sur la traduction de certains outils à destination des touristes, sur la pratique de la langue pour pouvoir accueillir des touristes étrangers sur nos territoires.

C'est à la CABA de procéder au dépôt du nouveau classement en catégorie 2. Nous ne demandons pas la catégorie 1. La catégorie 1, elle est impérative pour les stations classées. Les stations classées, ce sont les métropoles, les stations de ski, les stations balnéaires, les villes d'eau. Nous ne sommes pas concernés par ce classement-là.

Nous avons balayé l'ensemble des champs et a priori, il n'y a pas de raison que nous n'obtenions pas ce classement en catégorie 2 puisque nous répondons bien aux différentes demandes, nous sommes bien au-delà des exigences sur les horaires d'ouverture, bien au-delà des exigences sur le nombre d'heures total d'accueil sur nos territoires. Nous avons évidemment intégré toutes les nouveautés qui sont apparues depuis le début du mandat, notamment les antennes d'office de tourisme temporaires, d'été, et puis tous les efforts qui ont été faits en matière de signalétique ; nous avons bien sûr intégré l'enseigne avec la nouvelle charte graphique qui a été adoptée l'année dernière.

Considérant tous ces éléments, il revient au Conseil Communautaire, sur proposition de l'Office de Tourisme, de formuler la demande de classement auprès du représentant de l'État dans le département du Cantal pour une durée de 5 ans.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de valider le renouvellement de la demande de classement de l'Office de Tourisme du Pays d'Aurillac en catégorie 2, dont le dossier était joint en annexe à la délibération ;
- d'autoriser M. le Président ou son représentant à procéder à toutes les formalités nécessaires pour la demande de classement.

Si vous avez des questions, je pourrai y répondre.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Non. Je mets donc cette délibération au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 20 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Ensuite, nous avons une délibération qui concerne un débat annuel sur la politique locale de l'urbanisme et l'état de réalisation du programme d'orientations et d'actions habitat. C'est Angélique qui commence l'exposé.

DÉLIBÉRATION N° 21 : URBANISME ET HABITAT – DÉBAT ANNUEL SUR LA POLITIQUE LOCALE DE L'URBANISME ET ÉTAT DE RÉALISATION DU PROGRAMME D'ORIENTATIONS ET D'ACTION HABITAT

Rapporteurs : Madame Angélique MARTINS et Monsieur Alain COUDON

Mme MARTINS.- Je commence la présentation et Alain COUDON finira.

Ce débat est, chaque année, l'occasion de revenir sur la mise en œuvre du PLUi-H, mais également sur toutes les actions engagées localement ayant des incidences sur la politique de l'urbanisme et incluant l'habitat.

En ce qui concerne le programme d'orientations et d'actions Habitat, nous avons 10 fiches-actions. Je ne vais pas reprendre ce soir l'intégralité du rapport qui est en annexe de la délibération. Toutefois, je vais reprendre quelques orientations et opérations importantes pour 2023.

L'ensemble du territoire de la CABA est couvert par une OPAH signée le 9 février 2023, qui dure de 2023 à 2027. Cette opération sera mise en œuvre en partenariat avec l'ANAH, la SACICAP et Action Logement. Elle prévoit tout de même près de 13 M€ d'aides aux travaux et avec un objectif de plus de 1 100 logements réhabilités.

Sur l'année 2023, nous avons déjà 102 logements qui ont bénéficié du dispositif pour un montant de plus de 980 000 € de subventions. Également, cette année, le stand de la CABA au Salon de l'Habitat était dédié justement à la promotion de cette OPAH.

Nous avons comptabilisé environ 120 personnes qui ont pu recevoir sur le stand une information personnalisée par rapport à cette OPAH.

En 2023, la CABA s'est également engagée dans une expérimentation du Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires qui consiste à tester l'illustration de la solution numérique « zéro logement vacant » pour les propriétaires de « passoires »

thermiques. C'est dans ce cadre-là que plusieurs campagnes de courriers ont permis de contacter les propriétaires de plus de 500 logements énergivores. L'amélioration énergétique des copropriétés est aussi un enjeu pour notre territoire. C'est pour cela qu'au cours des mois de novembre et décembre 2023, tous les syndicats professionnels intervenant sur le territoire ont été rencontrés individuellement.

Nous avons par ailleurs l'OPAH-RU Action Cœur de Ville sur l'hyper-centre d'Aurillac qui se poursuit encore durant toute l'année 2024 et qui a démarré en septembre 2019. On peut noter que 96 logements ont bénéficié de financements. Près de 2 M€ de subventions ont été attribués, dont près de 180 000 € d'aides communautaires.

Nous avons aussi le Programme National Action Cœur de Ville qui a été engagé en 2018 pour les Communes d'Aurillac et d'Arpajon. En décembre 2023, un avenant à cette convention a été signé afin de prolonger le dispositif jusqu'en 2026. Grâce à Action Cœur de Ville, en 2023, nous avons 4 immeubles privés entièrement vacants, qui représentent 17 logements, qui ont pu bénéficier de subventions d'Action Logement pour 726 000 €, pour réaliser des travaux lourds qui ont permis la remise en location de ces appartements.

Par ailleurs, la CABA a candidaté et a été retenue pour bénéficier d'un déploiement accéléré du Plan national de lutte contre les logements vacants, bénéficiant de l'outil numérique « zéro logement vacant ». En 2023, les propriétaires de plus de 360 logements vacants depuis plus de deux ans ont été contactés pour les inciter à faire des travaux et à remettre leur bien sur le marché.

Toujours en 2023, la CABA a élaboré un dispositif de cotation de la demande de logement social en partenariat avec l'AURA Hlm et les deux bailleurs sociaux du territoire.

Toujours dans le cadre de l'OPAH, 50 logements ont pu bénéficier en 2023 d'un accompagnement et d'aides aux travaux de l'ANAH pour la réalisation de travaux d'adaptation à la perte d'autonomie.

En ce qui concerne l'Observatoire de l'Habitat qui a été réalisé en 2020 et actualisé, depuis, tous les ans, le rapport sur cet Observatoire a été présenté à la dernière Commission Aménagement du Territoire qui a eu lieu le 30 janvier de cette année et il a été envoyé dans chaque commune.

L'année 2023 a permis aussi de faire un premier bilan triennal sur les années 2020, 2021 et 2022 de l'application des dispositions du PLUi-H relatives à l'habitat. Ce bilan a été présenté au C.R.H.H. (Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement) en novembre 2023 et a reçu un avis favorable ; ce qui est très positif.

Voilà ce que je pouvais indiquer en ce qui concerne l'habitat. Si vous avez des questions, vous pouvez vous exprimer, avant que nous ne passions à la suite.

M. LE PRÉSIDENT.- S'il n'y a pas de questions, Alain, tu peux continuer.

M. COUDON.- Je vais, pour ce qui me concerne, vous présenter une petite synthèse de l'activité et du fonctionnement du service ADS, donc de l'application du Droit des Sols. Mais auparavant, je tiens à signaler une petite coquille. Vous avez tous lu l'annexe à la délibération. Il est précisé dans cette annexe que le Bureau avait validé une révision générale du PLU. Non, le Bureau n'a pas validé de révision générale. Nous avons validé une révision allégée, à l'identique de celle que nous avons validée en 2023. C'est-à-dire qu'il y a les modifications, les modifications simplifiées et les révisions allégées ; voilà ce que nous allons traiter. Pour ce qui concerne la révision générale, nous verrons ce point un peu plus tard, et notamment quand le SCoT aura travaillé sur le sujet.

Pour le point qui me concerne, au niveau du service ADS, pour mémoire, le service ADS traite les demandes d'autorisations d'urbanisme depuis 2015. Au départ, c'était sur 20 communes

de la CABA. Ensuite, le service a été mutualisé avec la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne en 2018 et pour une autre partie en 2020. À ce jour, ce sont 62 communes de la CABA et de la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne qui sont gérées par le service ADS au niveau des services de la CABA situés au 3^{ème} étage.

Au niveau de l'activité 2023, contrairement à ce que nous aurions pu penser, il y a eu une bonne activité, à savoir que nous avons traité 5 % de plus de dossiers que sur l'année précédente ; nous avons traité 2 434 dossiers pour les deux EPCI, dont 1 553 sur la CABA et 881 sur la Châtaigneraie Cantalienne. Nous raisonnons en équivalents permis de construire parce que traiter un PC et traiter une demande préalable, ce n'est pas le même engagement ni le même travail à réaliser. Il y a une grille d'évaluation qui est nationale, qui transforme chaque demande d'urbanisme, chaque document, avec un coefficient. Par exemple, un permis d'aménager est bien plus délicat à traiter qu'un PC ; il y a donc un coefficient supérieur. Une demande préalable étant beaucoup plus simple à traiter qu'un PC, il y a un coefficient inférieur à 1. On raisonne en équivalent PC ; c'est plus juste.

Vous avez, dans les documents qui vous ont été remis, la répartition par communes. Vous voyez les chiffres pour votre commune, je ne vais pas reprendre les chiffres de toutes les communes. En sachant que, grosso modo, mais c'est vraiment grosso modo, nous retrouvons une répartition qui est assez proportionnelle à la population qu'il y a dans chacune de vos communes ; ce qui est assez logique.

Ensuite, au niveau des DIA, par contre, il y a une baisse sensible, il y a eu 15 % en moins de DIA sur 2023 par rapport à 2022, tout en sachant que 2021 et 2022, c'étaient des années euphoriques. Donc, là, nous retrouvons les niveaux d'activité des années pré-Covid. Nous flirtons avec les 1 200 DIA (ventes de maisons et d'appartements) sur le territoire de la CABA en 2023.

Par ailleurs, quand nous considérons la dématérialisation qui a débuté le 1^{er} juillet 2022, nous nous apercevons qu'il y a des choses qui fonctionnent bien, notamment les DIA ; ce sont 95 % des DIA qui sont dématérialisées, les notaires envoient les documents aux services de la CABA et ensuite nous vous transmettons l'avis de la CABA pour que vous validiez la décision, vous, les maires, derrière.

S'agissant des certificats d'urbanisme, de la même façon, 90 % des documents sont dématérialisés.

Le seul bémol, c'est sur les demandes préalables. Les demandes préalables sont essentiellement initiées par les particuliers, et il est vrai que le service de dématérialisation chez les particuliers n'est pas très connu. C'est pour cela que nous allons initier une campagne d'information à ce niveau-là. Il y aura des flyers qui vont vous être envoyés.

M. PRADAL. - Ils sont déjà arrivés.

M. COUDON. - C'est un modèle que vous avez reçu. Vous aurez quand même une livraison un peu plus conséquente en mairie.

Enfin, globalement, ce que l'on peut dire, c'est qu'à ce jour, nous sommes à 70 % des dossiers qui sont dématérialisés, contre 30 % qui ne le sont pas. C'est un bon début après un an et demi de fonctionnement. 70 %, cela correspond tout à fait à ce qu'ont réalisé les EPCI qui ont démarré avant nous ailleurs en France.

En ce qui concerne 2024, il faut savoir que l'ensemble des communes de la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne vont rejoindre le service parce qu'il y a deux PLUi qui sont en train d'être validés ; la DDT ne traite plus ces dossiers, ce sera donc le service unifié basé à la CABA qui traitera l'ensemble des dossiers.

Nous allons accentuer nos efforts pour améliorer le score de la dématérialisation. 70 % c'est bien, mais nous pouvons faire mieux. Je pense notamment aux DIA, où tout est automatisé.

Pour finir, je voudrais évoquer la consommation foncière. Vous avez vu qu'il y a un petit paragraphe là-dessus dans le document. Il y a un bilan qui a été fait au niveau du SCoT. Nous avons reçu les premières conclusions, mais il reste à affiner une présentation. La présentation

vous sera faite d'abord en Bureau au cours du mois d'avril. Mais, juste pour indication, sachez que, si nous continuons sur le rythme actuel, au niveau du SCoT, en 2027, nous n'avons plus de terrains disponibles. Donc, sur 2028, 2029, 2030 et 2031, nous n'avons plus rien. Au niveau de la CABA, nous sommes bloqués à fin 2028. Il resterait donc trois années sans pouvoir délivrer quoi que ce soit comme autorisations d'urbanisme. Le SCoT va donc avoir un peu de travail pour aménager la chose.

Il y a quand même une grosse activité qui est en hausse, qui est réalisée par le service de Sophie avec un effectif qui reste stable. Nous pouvons la remercier.

M. LE PRÉSIDENT.- Tout à fait. Merci.

Cela, c'est un débat. S'il y a des observations, si vous voulez prendre la parole, vous pouvez vous exprimer. Pas d'observations.

Le Conseil Communautaire prend acte de la délibération n° 21.

Nous passons à la délibération suivante. Bernadette GINEZ nous présente la délibération sur le maintien de la rémunération à l'embauche.

DÉLIBÉRATION N° 22 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – GARANTIE EXCEPTIONNELLE DE MAINTIEN DE RÉMUNÉRATION À L'EMBAUCHE
Rapporteur : Madame Bernadette GINEZ

Mme GINEZ.- Cette délibération porte sur la possibilité d'avoir recours à une garantie exceptionnelle de maintien de rémunération à l'embauche. Elle s'inscrit dans le contexte que j'ai explicité tout à l'heure sur la problématique de recrutement sur des postes parfois clés qui sont nécessaires au bon fonctionnement de la Collectivité, mais qui ne peuvent être satisfaits dans le sens où la rémunération proposée n'est pas à la hauteur des attentes du candidat qui est retenu.

Je ne vous détaille pas tout le cadre réglementaire des décrets et arrêtés. Je vais m'attacher plutôt au cadre qui cerne le dispositif sur le plan de la collectivité.

Nous avons les délibérations adoptées par le Conseil Communautaire de la CABA qui sont relatives au RIFSEEP, et notamment des délibérations en 2019 et 2023.

Considérant que le régime indemnitaire est transposable dans la fonction publique territoriale au regard du principe de parité avec la fonction publique d'État, qu'ainsi, dès lors qu'un corps d'État est bénéficiaire du RIFSEEP, le cadre d'emplois équivalent dans la fonction publique territoriale en bénéficie également ;

Considérant que la somme des deux parts de l'indemnité que sont le CIA et l'IFSE ne doit pas dépasser le plafond global annuel des primes octroyées aux agents de l'État ;

Considérant la nécessité de maintenir une politique attractive en matière d'emploi au sein de notre territoire ;

Considérant l'impact positif d'une rémunération à l'embauche compétitive pour attirer et retenir les compétences nécessaires au développement économique de notre EPCI ;

Vous avez un tableau joint en annexe à la délibération, à jour du mois d'octobre 2023, qui est relatif aux montants maximaux pour la fonction publique d'État et mettant en parallèle les cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;

Considérant que les évolutions réglementaires de ce tableau seront retenues pour l'avenir ;

Considérant que les montants minimaux applicables restent ceux en vigueur dans la collectivité au moment de l'embauche ;

Cette délibération a été examinée en instances des représentants du personnel lors de deux comités sociaux territoriaux, l'un en date du 31 janvier 2024, et l'autre, le dernier, en date du 14 février 2024. La mouture que vous avez reçue est celle qui a été présentée le 31 janvier. Hier, lors de notre réunion, elle a fait l'objet de quelques ajustements (le nouveau projet est sur table), bien qu'il y ait eu une position défavorable de la part des représentants du personnel ; position défavorable motivée sur le principe d'équité. Ils ont pour autant souligné qu'ils entendaient et comprenaient le contexte de difficultés que pouvait rencontrer la

Collectivité avec des enjeux sur l'équilibre de fonctionnement de l'ensemble des services ; si un poste est vacant, il est forcément comblé en termes de charge de travail par ceux qui sont présents. Donc, effectivement, sur les deux réunions, ils ont émis un avis défavorable sur cette proposition de délibération.

J'en arrive au contenu de cette délibération.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'autoriser M. le Président à attribuer, à titre exceptionnel, par arrêté individuel spécifique, un montant de régime indemnitaire supérieur à la cotation du poste affecté à l'agent, et ce afin de maintenir un niveau de rémunération attractif vis-à-vis du poste détenu précédemment dans le cadre de missions similaires ;
- de dire que ces dispositions concernent les agents stagiaires, titulaires et contractuels de droit public ;
- de valider que cette autorisation sera encadrée dans la limite des plafonds annuels attribuables réglementairement (selon le cadre d'emplois concerné) par les possibilités d'attribution maximum du RIFSEEP aux agents de l'État ;
- le montant de la garantie de maintien sera appliqué jusqu'à rattrapage par le RIFSEEP du poste de ce même montant ;
- de valider qu'en cas de changement de poste à la demande de l'agent ou de la Collectivité, cette dernière pourra supprimer la garantie de maintien après information et échanges avec l'agent concerné ;
- de valider que le montant du Complément Indemnitaire Annuel de l'agent en situation de garantie de maintien à l'embauche sera calculé sur les mêmes règles et les mêmes plafonds que ceux applicables aux agents de son groupe d'appartenance RIFSEEP et non sur celui de son maintien ;
- de dire qu'un bilan annuel de la mise en œuvre de ces dispositions sera présenté chaque année en Comité Social Territorial de façon anonymisée.

L'échange qui a eu lieu lors du Comité Social Territorial a bien été de souligner que c'était un levier qui pouvait être disponible pour la Collectivité lors de recrutements d'enjeu et si la pierre d'achoppement était le niveau de rémunération. Mais cela se situe bien dans un cadre exceptionnel, la Collectivité s'engageant par ailleurs à travailler sur une amélioration globale de la rémunération et de ses avantages pour l'ensemble du personnel.

Voilà le contexte dans lequel vous est présentée cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions ? Sébastien PRAT a la parole.

M. PRAT.- Merci. Les Élus communistes voteront contre cette délibération puisque nous considérons qu'elle arrive à une rupture d'égalité de traitement des agents publics et qu'elle augmente encore plus l'individualisation des rémunérations, et les avis défavorables des représentants syndicaux nous mettent la puce à l'oreille ; nous craignons qu'elle soit plutôt un motif de démotivation et d'augmentation des tensions dans les équipes et au sein des collectifs, alors que nous avons plutôt besoin – en tout cas, nous le croyons – d'unir et de motiver les agents publics au service du projet politique de territoire que nous avons collectivement et que nous menons collectivement.

Il ne s'agit pas de dire que la CABA n'a pas de difficultés de recrutement. C'est un fait. Il ne s'agit pas de dire non plus qu'il ne faut pas que nous nous en occupions. Mais – et Madame la Vice-Présidente l'a dit – il faudrait aussi, pour garder nos agents et leurs compétences dans nos murs, requestionner la rémunération globale, les avancements de carrière et pourquoi pas aussi la mutuelle et la prévoyance pour les agents ; nous avons voté une délibération en ce

sens il y a quelques mois je crois.

C'est pour ces raisons que nous nous proposons à cette délibération ce soir.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il d'autres prises de parole sur ce sujet ? Veux-tu répondre, Bernadette ?

Mme GINEZ.- Je crois que les éléments qui sont soulignés là sont ceux que j'ai exposés tout à l'heure et que c'est un travail qui va bien évidemment être conduit sur l'année 2024 pour aboutir à des dispositions concrètes qui seront soumises en délibération, mais qui prendront en compte effectivement cette question des agents présents dans la collectivité et pour lesquels il faut renforcer l'attractivité et le maintien dans notre collectivité.

M. LE PRÉSIDENT.- Cela a été bien précisé, c'est une mesure strictement exceptionnelle. Il sera dressé un inventaire tous les ans des personnes qui ont été concernées par cette disposition, et d'expérience puisqu'au niveau de la Ville nous pouvons faire référence à l'expérience que nous connaissons, je crois – je vais parler sous le contrôle de Bernard BERTHELIER – que nous avons eu un cas depuis 5 ans. Mais, par contre, cela nous a simplifié un recrutement qui était absolument nécessaire.

Pour compléter et pour rassurer Sébastien PRAT, j'ai énoncé l'augmentation de la masse salariale prévisionnelle qui va nous donner des moyens et des leviers d'action sur la rémunération globale de nos agents. Cette disposition que nous vous proposons ne vise qu'à répondre à des difficultés de recrutement d'agents que nous ne pouvons pas embaucher parce qu'ils ont un RIFSEEP supérieur dans d'autres collectivités ; ces agents ne viennent pas dans notre collectivité parce que, justement, cela leur fait une baisse de salaire, parfois pour quelques dizaines d'euros, mais nous n'arrivons pas à les recruter.

Ce maintien de rémunération à l'embauche, c'est un outil complémentaire par rapport aux dispositions que nous avons, mais cela ne nous empêchera pas de mener le travail sur la rémunération globale en intégrant effectivement la prévoyance et la mutuelle parce que cela fait partie d'un des axes que nous avons, comme à la Ville d'ailleurs, privilégié pour l'avenir du RIFSEEP.

Tout reste donc ouvert. Mais, en tout cas, cette mesure nous permettra de recruter des agents qui refusent un poste parce que le RIFSEEP qu'ils avaient dans la précédente collectivité était supérieur de quelques dizaines d'euros à celui qu'ils auraient dans notre Collectivité. Après, c'est un choix des agents, et ils disent « non ».

Je fais mettre cette délibération au vote.

Y a-t-il des oppositions ? 3 voix.

Y a-t-il des abstentions ? 2 voix.

La délibération n° 22 est adoptée à la majorité. Pour ceux qui ont voté cette délibération, merci de votre confiance.

DÉCISIONS DU PRÉSIDENT, DU 1^{er} VICE-PRÉSIDENT ET DU BUREAU PRISES EN REGARD DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Décisions prises depuis le dernier Conseil du 14 décembre 2023

Le dernier point que nous avons, c'est le relevé des décisions que nous avons été amenés à prendre, le 1^{er} Vice-Président, le Bureau et moi-même. Y a-t-il des questions sur ces décisions prises depuis la séance précédente ? Non.

Le Conseil Communautaire prend acte du compte rendu des décisions.

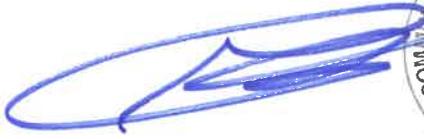
QUESTIONS DIVERSES

Y a-t-il des questions diverses ? Non.

Eh bien je vais vous souhaiter une bonne nuit. Merci.

(La séance est levée à 22 h 45)

Le Président,



Pierre MATHONIER



La Secrétaire de Séance,



Elisa BASTIDE